BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

75 | 08

OCTOBRE 2020

JOURNÉES NUMISMATIQUES

63

MONACO

23-25 OCTOBRE 2020

Couverture

5 francs d'Honoré V, 1837 (agrandissement × 1,6)
(argent 900 ‰ ; 37 mm ; 25 g – collection L. Stéfanini)

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

75 | 08

OCTOBRE 2020

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

264 **Claude SALICIS**
Aperçu de la circulation monétaire antique dans l'extrême Sud-Est de la Gaule à la lumière de quelques sites archéologiques

273 **Claudia PERASSI**
Médaillons romains en bronze du nord de l'Italie

283 **Alessandro TOFFANIN**
Monnaies des rois de France émises dans le duché de Milan (1499-1512 et 1515-1521)

291 **Andrea SACCOCCI**
Charles Quint ou Septime Sévère ? L'affirmation du portrait à l'antique dans le monnayage de la Renaissance

300 **Jean-Louis CHARLET**
Les graveurs français les plus célèbres au service des émissions monétaires monégasques (1643-2020)

304 **Laurent STÉFANINI**
Les deux médailles de 1838 d'Honoré V, Prince de Monaco

308 **Christian CHARLET, Arnaud CLAIRAND**
Quand un Hercule archer en cache un autre ! (Monaco, 1923-1926)

314 **Sylvie de TURCKHEIM-PEY**
Monnaies et médailles arrêtent le temps

SOCIÉTÉ

323 Compte rendu - 63es journées numismatiques

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 05 DÉCEMBRE 2020 - 14h00 - par visioconférence
SAMEDI 02 JANVIER 2021 - 14h00 - par visioconférence
SAMEDI 06 FÉVRIER 2021 - 14h00 - INHA

Claude SALICIS*

Aperçu de la circulation monétaire antique dans l'extrême Sud-Est de la Gaule à la lumière de quelques sites archéologiques

Sites retenus

Parmi les nombreux sites archéologiques des Alpes-Maritimes pour lesquels les monnaies ont été étudiées par nos soins, douze ont été retenus pour des raisons liées notamment à la qualité de l'opération, à la localisation géographique ou à la quantité de monnaies trouvées (figure 1). Cette sélection donne une bonne image de la circulation de l'outil monétaire dans cette partie de la Gaule au cours de la période courant du début de l'Antiquité précoce à la fin de l'Antiquité tardive (Ve siècle av. J.-C. / Ve siècle de n. è.). À l'exception du premier site, localisé à Gourdon sur les hauteurs des Préalpes de Grasse (partie orientale des Préalpes de Castellane), tous les autres sont situés en bordure ou à proximité du littoral méditerranéen. Ils sont numérotés, géographiquement, du nord au sud et d'ouest en est (figure 1) :

1 Le Village de la Bergerie du Montet (Gourdon)[1] ;
2 Saint-Cassien (Mandelieu / Cannes)[2] ;
3 Le Guillet (Mougins)[3] ;
4 Le Pezou (Vallauris)[4] ;
5 Les Encourdoules (Vallauris)[5] ;
6 L'île Sainte-Marguerite (Cannes)[6] ;
7 Vaugrenier (Villeneuve-Loubet)[7] ;
8 Les Résidences Port Vauban (Antibes)[8] ;
9 La Résidence Nice Park (Nice)[9] ;
10 Cimiez / *Cemenelum* (Nice)[10] ;
11 La Colline du Château (Nice)[11] ;
12 Le Mont Bastide (Èze)[12].

Les datations des monnaies préaugustéennes sont issues du Dicomon[13].

* Archéologue-Numismate ; Président de l'IPAAM (Institut de Préhistoire et d'Archéologie Alpes Méditerranée - www.ipaam.fr).

1. Salicis 1994 ; 1998.
2. Salicis 2004a.
3. Salicis 2005a.
4. Salicis 2005b.
5. Salicis 1999 ; 2001 ; 2004b ; 2005c.
6. Salicis 2006.
7. Salicis 2003.
8. Ciron, Salicis 2005.
9. Salicis 2013.
10. Salicis 2020.
11. Salicis 2012a.
12. Salicis 2012b ; Salicis 2014.
13. Feugère, Py 2011.

Figure 1 - Localisation des sites archéologiques retenus.

Répartition par pouvoirs émetteurs

	Étrangères		Marseille	Gaule	Narbonnaise		République	Empire	TOTAL
	Grèce	2			Salyens	2			
	Grande-Grèce	3			Nîmes	6			
	Sardaigne	1			Matavo	1			
	Carthage	7			Volques	2			
	Espagne	4			Antibes	52			
	Syrie	1			Narbonne	1			
			354	42	Cavaillon	2	32	827	
TOTAL	18		354	42	66		32	827	1339
%	1,34		26,44	3,14	4,93		2,39	61,76	100

Les monnaies étrangères (fin Ve av. J.-C. / fin du Ier siècle av. J.-C.) reflètent, malgré leur rareté, des échanges économiques cosmopolites assez diversifiés (commerce maritime notamment).

Les monnaies républicaines (fin IIIe siècle av. J.-C. / 3e quart du Ier siècle av. J.-C.) sont également marginales bien que géographiquement plus proches de la zone d'étude. Ceci peut s'expliquer, sur le sol gaulois et à cette époque, par des volumes d'échanges encore modestes, notamment par voies terrestres, et, surtout, par la domination politique et économique de Marseille dont les monnaies représentent globalement plus du quart des découvertes (26,44 %), plus des deux tiers des monnaies frappées au cours de la période antérieure à l'Empire (69,28 % = 354/511 (511 = 17[1] + 354 + 42 + 66 + 32)) et plus des trois quarts des monnaies frappées en Gaule pour la même période (76,62 % = 354/462 (462 = 354 + 42 + 66)).

Les monnaies gauloises sont inexistantes, sans doute pour les mêmes raisons ; ces monnaies, dont les premières frappes sont tardives (1re moitié du IIIe siècle av. J.-C.[2]), ne se sont pas intégrées à une économie inondée par l'outil monétaire de la cité phocéenne, soit à cause d'une interdiction monopolistique, soit à cause de la défiance, voire du rejet des consommateurs habitués à « leurs » monnaies (la zone littorale méditerranéenne était territoire massaliète et les rapports entre les deux peuples tendus). L'exception qui confirme la règle, à savoir les potins gaulois au quadrupède, imitations probables des moyens bronzes massaliètes au taureau, sont représentés par 42 exemplaires, soit 3,14 % globalement, 8,22 % (42/511) pour la période préimpériale et 9,09 % des monnaies frappées en Gaule pour la même période (42/462).

Les monnaies préaugustéennes émises en Gaule (Marseille, Gaule, Narbonnaise) représentent globalement plus d'un tiers des monnaies trouvées (34,51 %), alors que les monnaies romaines (République, Empire) approchent les deux tiers (64,15 %). Ces dernières sont majoritaires dès le dernier quart du Ier siècle av. J.-C. (35 monnaies d'Auguste contre 13 petits bronzes tardifs) et exclusives à partir de la fin du premier quart du Ier siècle de n. è. (émission des petits bronzes tardifs jusqu'en 25).

1. Sans la monnaie augustéenne d'Ilici.
2. Delestrée, Tache 2004, p. 36.

Seules 2 monnaies péri-massaliètes (salyennes) ont été trouvées, dont 1 petit bronze à légende « KRIXXOS » (probable roitelet local) dont la diffusion est quantitativement faible mais relativement large géographiquement (33 exemplaires connus découverts dans un rayon de 180 km à vol d'oiseau autour de Marseille)[3].

Il faut souligner le nombre important de monnaies d'Antibes, soit 52 exemplaires qui représentent 78,79 % (52/66) des monnaies locales de la Narbonnaise.

À elles seules, les monnaies impériales représentent 61,76 % des découvertes, soit une utilisation de l'outil monétaire plus de deux fois supérieure à celle observée pour Marseille en son temps (26,44 %), reflétant à la fois l'autorité romaine et une progression nette du volume des transactions après la Conquête césarienne (-58/-52).

Répartition par siècles

	Étrangères	Marseille	Gaule	Narbonnaise	République	Empire	TOTAL	%
Période 1								
Ve siècle	1						1	0,07
IVe siècle							-	-
IIIe siècle	9	5			4		18	1,35
IIe siècle	4	111	42		7		164	12,25
Ier siècle	4	225		66	21	28	344	25,69
Total	18	341	42	66	32	28	527	39,36
%	3,42	64,71	7,97	12,52	6,07	5,31	100	
Période 2								
Ier siècle		13				84	97	7,24
IIe siècle						94	94	7,02
IIIe siècle						152	152	11,35
IVe siècle						442	442	33,01
ve siècle						27	27	2,02
Total	-	13	-	-	-	799	812	60,64
%	-	1,60	-	-	-	98,40	100	
TOTAL	18	354	42	66	32	827	1339	100

La présence d'une monnaie du Ve siècle av. J.-C. est anecdotique et aucune monnaie n'a été trouvée pour le IVe siècle av. J.-C. (3 sont à cheval sur les IVe et IIIe siècles av. J.-C.).

L'utilisation croissante de l'outil monétaire est bien marquée, globalement, par les pourcentages des monnaies appartenant respectivement aux 5 siècles précédant et aux 5 siècles suivant le changement d'ère, soit 39,36 % et 60,64 %.

3. Salicis 2016 ; 2017.

Au cours de la période 1, l'influence de Marseille est affirmée avec 64,71 % des découvertes ; ceci confirme, au sein de la zone étudiée où la part des monnaies locales est de 85,20 % ((341 + 42 + 66)/527), une faible pénétration des monnaies romaines jusqu'au changement d'ère, soit 11,38 % (6,07 % + 5,31 %).

Les monnaies à cheval sur le changement d'ère (344 + 97 = 441) représentent à elles seules 32,93 % des découvertes.

Sur l'ensemble de la période 2, la suprématie de Rome, seule au pouvoir, est écrasante avec 98,40 %.

Les deux premiers siècles de notre ère, assurant une période d'accalmie militaire relative, ne montrent cependant que 191 monnaies (97 + 94 = 191) représentant 14,26 % de l'ensemble des monnaies et 23,52 % (191/812) des monnaies des 5 derniers siècles.

Deux pics monétaires apparaissent, l'un au Ier siècle av. J.-C., l'autre au IVe siècle de n. è. Le premier correspond à l'essor économique lié à l'activité commerciale marseillaise et aux retombées positives post-Conquête avec le développement des échanges avec Rome. Le second reflète l'apogée de la civilisation romaine avant son déclin débutant au cours du siècle.

Répartition par métaux

	Étrangères	Marseille	Gaule	Narb.	République	Empire	Total	%
Or						1	1	0,07
Argent % (argent) % (géopol.)	2 /58 = 3,40 /18 = 11,11	16 /58 = 27,60 /354 = 4,52			25 /58 = 43,10 /32 = 78,13	15 /58 = 25,90 /827 = 1,81	58	4,33
Bronze	16	338		66	7	811	1238	92,46
Potin			42				42	3,14
TOTAL	18	354	42	66	32	827	1339	100

Une seule monnaie en or a été mise au jour (0,07 %). La découverte d'une telle monnaie reste exceptionnelle lors de fouilles archéologiques.

De façon globale, les monnaies en argent représentent 4,33 % des découvertes avec une nette domination de celles de la République (43,10 %), Marseille et Rome (Empire) étant au coude-à-coude avec respectivement 27,60 % et 25,90 %.

En revanche, les monnaies en argent étrangères sont peu représentées avec 3,40 % ; alors même qu'elles devaient participer, de façon au moins identique à celles des autres « nations », aux échanges commerciaux d'importance (transactions portuaires des grossistes en particulier), leur pénétration à l'intérieur des terres est restée marginale.

Conformément aux constatations récurrentes, et bien que très largement présentes dans le monnayage celtique, aucune monnaie gauloise en argent ou en billon, ni en or ou en électrum n'a circulé dans la zone d'étude ; la même remarque est faite pour les monnaies en argent de la Narbonnaise (drachme de Fréjus, oboles nîmoises, péri-massaliètes, de Cavaillon...).

Les pourcentages des monnaies en argent au sein de chacun des groupes géopolitiques sont très irréguliers et passent de 78,13 % pour la République à 1,81 % pour l'Empire. Il convient de souligner le pourcentage nettement plus important (plus du double) des monnaies en argent étrangères (11,11 %) par rapport à celles de Massalia

(4,52 %). À remarquer également que ce dernier pourcentage est très proche du pourcentage global (4,33 %).

Les monnaies en bronze, avec 1238 exemplaires, participent pour plus de 92 % (92,46 %) à la circulation monétaire.

Quant au potin, métal utilisé pour la fabrication de monnaies uniquement par les peuples préromains, les 42 spécimens représentent à peine 3,14 % des monnaies en circulation.

Répartition par valeurs

	Étrangères	Marseille	Gaule	Narb.	République	Empire	Total	%
Solidus						1	1	0,07
Drachme	1	9					10	0,75
Diobole		1					1	0,07
Obole		6					6	0,45
Victoriatus					1		1	0,07
Denier					20	15	35	2,61
Quinaire					4		4	0,30
Argent (non précisé)	1						1	0,07
Grand bronze	4	13					17	1,27
Moyen bronze	7	34					41	3,06
Potin (~ MB)			42				42	3,14
Petit bronze	5	273		65			343	25,63
Très petit bronze		5					5	0,37
Petit bronze tardif		13					13	0,97
Sesterce						38	38	2,84
Dupondius				1		14	15	1,12
1/2 dupondius						8	8	0,60
As					3	145	148	11,05
1/2 as					4		4	0,30
Semis						2	2	0,15
Quadrans						12	12	0,90
Antoninien						135	135	10,08
Follis						37	37	2,76
1/2 follis						2	2	0,15
2 maïorina						1	1	0,07
Maïorina						19	19	1,42
Centenionalis						398	398	29,73
TOTAL	18	354	42	66	32	827	1339	100

Le Solidus, monnaie en or pur créée par Constantin vers 310 pour remplacer l'Aureus, est la plus grande valeur monétaire.

Les valeurs des monnaies en argent sont relativement variées avec notamment 1 victoriat (3/4 de denier) et 1 diobole, monnaies rarement mises au jour localement.

Au vu de la présence de monnaies étrangères pouvant remonter aux Ve et IVe siècles av. J.-C., l'absence des oboles phocéennes archaïques à classiques (525-336) pourrait surprendre mais, de façon générale, ces monnaies n'ont pas circulé loin de Marseille. Tout comme les drachmes Lourdes (-275/-225) dont la circulation connue est cantonnée autour du centre émetteur. En revanche, les drachmes légères (tétroboles) (-225/-50) sont assez bien représentées avec 10 exemplaires tardifs.

Les deniers, avec 35 exemplaires répartis entre -146 et 235, sont très présents et prouvent l'attachement de Rome à cette valeur créée en -211.

Les quinaires, moins nombreux, frappés en petites quantités et sans doute moins appréciés, disparaissent avec la réforme de Dioclétien.

Pour les monnaies en bronze, les petites coupures sont, selon toute logique, les plus nombreuses. Un des faits notables est une quasi-équivalence quantitative (à 37 exemplaires près) entre les petits bronzes préaugustéens (343 + 5 + 13 = 361) et les centenionalis impériaux créés entre 346 et 350 afin de remplacer les follis (398).

Répartition par empereurs

Périodes	Dates	Durées	Années manquantes	Nombres
Julio-Claudiens	-27/68	95	-	-
Flaviens	68-96	28	68-69	1
Antonins	96-192/193	97	-	-
Sévères	193-235	42	193-198/217-222	10
Anarchie	235-270	35	251-253	2
Illyriens	270-284	14	283-284	1
Tétrarchies	284-337	53	-	-
Empire Chrétien	337-491	154	451-491	40
TOTAL		518		54

Les empereurs de la dynastie Julio-Claudienne (-27 à 68) sont tous représentés. Galba (68-69) et Othon (69), dont les règnes ont duré respectivement 9,5 et 3 mois, ne sont pas présents dans le lot des monnaies flaviennes (68 à 96). La brièveté des gouvernances et les troubles engendrés par les guerres civiles ont vraisemblablement perturbé la circulation des monnaies depuis Rome.

Comme pour les Julio-Claudiens, tous les empereurs de la dynastie des Antonins ayant gouverné entre 96 et 192/193 ont vu quelques-unes de leurs monnaies circuler dans l'extrême Sud-Est de la Gaule.

Avec les Sévères (193 à 235), et de nouvelles guerres civiles ne favorisant pas une économie féconde, quelques absents sont responsables de lacunes chronologiques peu importantes au demeurant. La première, entre 193 et 198, soit 5 années, concerne, de 193 à 196, quatre empereurs dont les règnes ont duré entre 2 et 12 mois, et, pour

les 2 années 197 et 198, Septime Sévère (193-211) dont l'absence des monnaies est surprenante eu égard à ses 18 années de souveraineté. Le deuxième hiatus, entre 217 et 222, est dû aux trois empereurs Macrin, Diadumenien, Elagabale, dont les règnes respectifs ont duré 14, 1 et 46 mois. Au final, seules 10 années sur les 42 de la période sont orphelines de monnaies impériales.

Pour la période de 35 ans d'anarchie militaire (235 à 270), la couverture monétaire est quasi complète. Seule la fourchette de 251 à 253, correspondant notamment aux empereurs Trébonien Galle (251-253) et Volusien (251-253), est vierge. Malgré tout, 10 empereurs ne sont pas représentés pour cette période.

Pour les empereurs Illyriens et la période de 14 ans (270 à 284), afin de combler l'unique lacune monétaire, entre 283 et 284, seules manquent chronologiquement les monnaies de Numérien (283-284) ou de Carin (283-285).

L'époque des tétrarchies débutant avec Dioclétien est aussi celle de l'apogée constantinienne. La période comprise entre 284 et 337 ne souffre d'aucun manque chronologique.

Enfin, entre la mort de Constantin le Grand (307-337) et celle de Zénon (474-491), soit une période de 154 ans relativement plus longue que les précédentes, les monnaies de l'Empire Chrétien assurent une présence monétaire complète de 337 à 450. Jusqu'à cette année 450, 11 empereurs sont néanmoins absents. À partir de ce milieu du Ve siècle, et jusqu'en 491, aucune monnaie n'a été reconnue pour les 15 empereurs se partageant et/ou se disputant le pouvoir. Au final, entre -27 et 491 (518 ans), 54 années sont vierges de monnaies impériales, soit 10,42 % (54/518) de la période. Jusqu'à la fin de l'Empire d'Occident (en 476), le pourcentage est de 7,76 % (39/503). Jusqu'à l'année 450, ce pourcentage n'est que de 2,94 % (14/477).

54 empereurs sur 106[4] ne sont pas représentés dans les collections retenues ; parmi eux, plusieurs ont exercé un pouvoir de courte, voire très courte durée ne permettant pas une large diffusion des monnayages qui, en outre et le plus souvent, sont pauvres et/ou réduits à quelques types.

Répartition par ateliers

Ateliers reconnus	Nombre de monnaies	Ateliers reconnus	Nombre de monnaies
Alexandrie (Égypte)	2	Lyon (France)	11
Antioche (Turquie)	1	Milan (Italie)	4
Aquilée (Italie)	2	Nicomédie (Turquie)	4
Arles (France)	25	Ostie (Italie)	2
Constantinople (Turquie)	2	Siscia (Croatie)	16
Cyzique (Turquie)	2	Thessalonique (Grèce)	3
Héraclée (Turquie)	1	Ticinum (Italie)	8
Londres (Angleterre)	3	Trèves (France)	4
TOTAL			90

4. Zosso, Zingg 1994.

Parmi les 23 ateliers les plus connus, 16 reconnus avec certitude ont été recensés : 3 en France, avec 40 monnaies ; 4 en Italie, avec 16 monnaies ; 1 en Croatie, avec 16 monnaies ; 1 en Grèce, avec 3 monnaies ; 1 en Angleterre, avec 3 monnaies ; 1 en Égypte, avec 2 monnaies ; 5 en Turquie, avec 10 monnaies. Les origines monétaires, locales et lointaines, sont donc très diversifiées.

Les ateliers totalisant le plus de monnaies sont Arles (25), suivi par Siscia (16), Lyon (11) et Ticinum (8). Les autres ateliers sont représentés par un nombre réduit de monnaies variant de 1 à 4.

Bibliographie

Ciron, Salicis 2005 : H. Ciron, C. Salicis, Le site des Résidences Port Vauban à Antibes (06) - Deuxième partie : le numéraire, *Mémoires de l'IPAAM*, 47, 2005, p. 187-204.

Delestrée, Tache 2004 : L.-P. Delestrée, M. Tache, *Nouvel Atlas des monnaies gauloises, II. de la Seine à la Loire moyenne*, Saint-Germain-en-Laye, 2004.

Feugère, Py 2011 : M. Feugère, M. Py, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 avant notre ère)*, Paris, 2011, 720 p.

Salicis 1994 : Cl. Salicis, Les monnaies du Montet - Monnaies découvertes au lieu-dit « Bergerie du Montet » - Commune de Gourdon (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 26, 1994, p. 19-32.

Salicis 1998 : Cl. Salicis, Les fouilles du village du Montet - Commune de Gourdon (06) - Étude numismatique, *Mémoires de l'IPAAM*, 40, 1998, p. 7-51.

Salicis 1999 : Cl. Salicis, Nouvelles découvertes numismatiques dans les Alpes-Maritimes, *Mémoires de l'IPAAM*, 41, 1999, p. 110-111.

Salicis 2001 : Cl. Salicis, Inventaire général des découvertes monétaires sur le site des Encourdoules à Vallauris (06), dans *Le site des Encourdoules à Vallauris (06)*, M. Gazenbeek (dir.), Mémoires de l'IPAAM, hors série 3, 2001, p. 109-155.

Salicis 2003 : Cl. Salicis, Reconstitution d'un échantillon de la circulation monétaire antique dans les Alpes-Maritimes : les monnaies de Vaugrenier à Villeneuve-Loubet (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 45, 2003, p. 173-204.

Salicis 2004a : Cl. Salicis, Inventaire des découvertes monétaires de la butte du Mont Saint-Cassien à Cannes et du site du Stade à Mandelieu (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 46, 2004, p. 151-166.

Salicis 2004b : Cl. Salicis, Le point sur quelques découvertes monétaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Mémoires de l'IPAAM*, 46, 2004, p. 198-200, 205-206.

Salicis 2005a : Cl. Salicis, Étude d'ensemble des monnaies antiques du Guillet à Mougins (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 47, 2005, p. 211-219.

Salicis 2005b : Cl. Salicis, Étude du numéraire du site du Pezou à Vallauris (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 47, 2005, p. 221-227.

Salicis 2005c : Cl. Salicis, Les découvertes monétaires de la campagne de fouilles de 2005 sur le site des Encourdoules à Vallauris (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 47, 2005, p. 229-232.

Salicis 2006 : Cl. Salicis, Inventaire de découvertes monétaires du docteur Maurice Sechter sur l'île Sainte-Marguerite à Cannes (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 48, 2006, p. 191-212.

Salicis 2012a : Cl. Salicis, Étude de deux lots de monnaies issues de fouilles anciennes effectuées sur la colline du Château à Nice (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 54, 2012, p. 379-392.

Salicis 2012b : Cl. Salicis, Les monnaies antiques découvertes sur le site du Mont Bastide à Èze (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 54, 2012, p. 373-378.

Salicis 2013 : Cl. Salicis, Étude des monnaies mises au jour à l'occasion de la construction de la Résidence Nice Park à Nice (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 55, 2013, p. 131-134.

Salicis 2014 : Cl. Salicis, Complément sur les découvertes monétaires au Mont Bastide à Èze (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 56, 2014, p. 33-36.
Salicis 2016 : Cl. Salicis, Un petit bronze à légende *ΚΡΙΞΞΟϹ* découvert sur la colline du Château à Nice (06 Alpes-Maritimes) et les petits bronzes « KRIXXOS » : état de la question, *Annales du Groupe Numismatique de Provence*, 30, 2016, p. 11-33
Salicis 2017 : Cl. Salicis, La diffusion des petits bronzes à légende *ΚΡΙΞΞΟϹ* à la lumière d'un exemplaire du type trouvé sur la colline du Château à Nice (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 60, 2017, p. 25-38.
Salicis 2020 : Cl. Salicis, Inventaire bibliographique des monnaies trouvées sur et aux alentours du site de *Cemenelum* à Nice (06), *Mémoires de l'IPAAM*, 63, 2020, p. 65-70 (lots nos 2, 3, 6, 7, 9, 13-22).
Sear, 2000, 2002, 2005, 2011, 2014 : D.R. Sear, *Roman Coins I*, London, 2000, 532 p. ; *Roman Coins II*, London, 2002, 696 p. ; *Roman Coins III*, London, 2005, 536 p. ; *Roman Coins IV*, London, 2011, 552 p. ; *Roman Coins V*, London, 2014, 575 p.
Zosso, Zingg, 1994 : F. Zosso, C. Zingg, *Les empereurs romains 27 av. J.-C. - 476 ap. J.-C.*, Paris, 1994, 255 p.

Claudia PERASSI*

Médaillons romains en bronze du nord de l'Italie

L'*Inventaire sommaire des médaillons romains* élaboré par Jean-Marc Doyen en 2008 ne prend pas en compte le nord de l'Italie, se limitant à rappeler que pour ce territoire « les valeurs observées [...] sont médiocres », dans la mesure où ils sont limités à six exemplaires[1]. Doyen déduit ce nombre d'une référence plus que concise formulée par Jean-Pierre Callu près de quarante ans plus tôt[2]. Ni Callu ni Doyen ne décrivent les « six » médaillons. Cependant, je crois qu'en réalité Callu a mal résumé les données plutôt confuses fournies par Jocelyn Toynbee dans son monographie *Roman Medallions* (1944). La savante anglaise, en se basant sur le corpus de médaillons romains de Francesco Gnecchi (1912), avait fixé à trois le nombre de médaillons trouvés en Italie septentrionale, mais elle a indiqué simplement dans un premier temps leur origine aux environs de Padoue, en précisant dans un second rappel que deux ont été découverts à Aquileia (1912 et 1930), un troisième à Rovigo[3]. Au contraire mes recherches m'ont permis de recenser quatre médaillons trouvés dans le nord-est et quatre dans le nord-ouest de l'Italie[4].

* Università Cattolica del Sacro Cuore, Milano ; claudia.perassi@unicatt.it
Pour des questions de mise en page, aucune monnaie n'est à l'échelle. Pour le diamètre exact, se référer au texte.
1. Doyen 2008, p. 398-405.
2. Callu 1969, p. 134.
3. Toynbee 1944, p. 58, 61.
4. Je n'aborderai pas ici les nombreux problèmes qui affligent encore ces artefacts (définition ; fonction ; poids ; relation avec le monnayage, etc.), mais voir Perassi (à paraître).

1. Opitergium. Médaillon cerclé d'Hadrien (Padoue, Museo Bottacin)

Le médaillon (56,9 mm ; 100,072 g) a été frappé entre 123/124 et 127 apr. J.-C. La légende n'indique pas le titre de *Pater Patriae*, qui devient régulière sur la monnayage et sur les inscriptions d'Hadrien à partir de la première moitié de 128[5]. Au revers est représenté un personnage masculin à moitié nu, assis de face dans le cercle du Zodiaque, la main gauche posée sur ses genoux et la main droite levée pour saisir les étoiles d'une constellation, probablement celle du Lion, sous laquelle ont eu lieu le *dies adoptionis* et le *dies imperii* d'Hadrien[6]. La référence astrale est encore soulignée par les chars du Soleil et de la Lune, placés sur les côtés de la figure assise, et par les Quatre Saisons insérées dans le Zodiaque. Le personnage a été diversement identifié à Trajan divinisé, Jupiter, Hadrien lui-même. Peter-Franz Mittag reconnaît plutôt – je crois avec exactitude – la personnification du *Genius* du *saeculun aureum* ou d'Aion. Le médaillon participe donc à la célébration numismatique d'un nouvel âge d'or coïncidant avec le début du nouveau principat[7], qui a une grande part dans l'iconographie monétaire d'Hadrien.

L'origine du médaillon du site d'*Opitergium* (aujourd'hui Oderzo) a été clarifiée par Bruno Callegher grâce à une opération de « archéologie archivistique ». La pièce a donc été découverte avant 1874 (date de la première mention de l'artefact) dans la propriété du Perrucchino, dans l'une des plus importantes zones archéologiques de la colonie romaine[8].

Mittag répertorie trois médaillons supplémentaires : les quatre sont liés par le même coin de revers[9]. Seul celui conservé à Padoue possède une indication du lieu de découverte et c'est aussi le seul à être doté d'un grand cercle moulé de 24 mm : deux en sont totalement dépourvus, tandis qu'un troisième est enfermé dans un cercle plus étroit. Cette différence morphologique entre les médaillons d'une même série n'est pas rare et pourrait indiquer « that different groups received them in the same occasion »[10].

5. Stevenson 2007, p. 129-130 ; *RIC* II²/3, p. 20.
6. Mittag 2019b, p. 63.
7. Mittag 2010, p. 69-73.
8. Callegher 2000, p. 586.
9. Mittag 2010, Hadr 31, 1-4 (3 : Padoue).
10. Mittag 2019b, p. 62.

2. Aquileia. Médaillon cerclé d'Hadrien (Aquileia, Musée Archéologique National)

Le médaillon (64 mm ; 100 g), frappé entre 129 environ et 130 apr. J.-C., représente le 11e travail d'Hercule. Le héros est armé de la massue et tient à gauche le *leontis* et une pomme; devant lui se trouve l'arbre aux fruits merveilleux, autour duquel est enroulé le serpent immortel qui le garde, tandis qu'à l'arrière-plan sont représentés les trois Hespérides. Le sujet pourrait avoir un *Regionalbezug*, en référence au voyage de 128 d'Hadrien dans la province d'Afrique, où le mythe avait placé le jardin des Hespérides[11]. Le thème herculéen est cependant très présent sur les monnaies d'Hadrien, qui soulignent la figure d'Hercule principalement dans son rôle de voyageur, assimilant ainsi les voyages de l'empereur à ceux du héros[12].

Le médaillon a été récupéré à *Aquileia* de manière totalement fortuite, au cours de l'été 1930, lors des activités de contrôle archéologique précédant le début des travaux du bâtiment, qui ont été suggérées par leur localisation à l'intérieur des murs de la ville romaine[13].

Mittag catalogue trois pièces pour cette émission. Deux (Aquilée et Madrid) sont liés par les mêmes coins d'avers et revers[14], mais seul le premier est cerclé. Malheureusement, le troisième (de Reims) est perdu. Il a été conservé au Musée Archéologique de la ville jusqu'à sa destruction en 1914. Il a été trouvé dans un contexte funéraire en 1874 ou 1894, avec des monnaies de bronze d'Antonin le Pieux à Postume[15].

3. Augusta Praetoria. Médaillon cerclé d'Hadrien (Aosta, Musée Archéologique Régional)

D'Aoste proviennent deux médaillons, trouvés dans le même contexte archéologique. Le plus ancien (130-138 apr. J.-C.), doté d'un redondant double cerclage, appartient à la production d'Hadrien célébrant le *Virtus Augusti*, symbolisé par une scène de chasse au lion. Hadrien fut l'empereur chasseur par excellence. Il fut le seul

11. Mittag 2010, p. 91.
12. Hekster 2005, p. 207-208.
13. Brusin 1932, p. 99.
14. Mittag 2010, Hadr 75, 1-3 (1 : Aquileia).
15. Doyen 2008, p. 391, no 1 ; Hostein 2017, p. 294.

à manifester une passion pour cet exercice, où se conjuguent la *voluptas* et l'exaltation d'une *virtus* « avant tout militaire, faite de courage physique et de force morale, et porteuse de victoire »[16].

Les deux médaillons d'Aoste ont été récupérés en 1968, lors d'investigations archéologiques dans l'*insula* 51 d'*Augusta Praetoria*, située à l'est du *cardo maximus*. Ce secteur est identifié comme celui des habitations privées, mais le secteur X, dans lequel les deux objets ont été récupérés, était peut-être une installation commerciale[17]. L'importance de l'*insula* 51 est également soulignée par la découverte de pas moins de six pierres gravées[18].

Mittag ne connaît pas le médaillon d'Aoste. Il répertorie pour cette émission un seul exemplaire, non cerclé, provenant du marché des antiquités et conservé au Museum of Fine Arts de Boston depuis 1984[19]. Le médaillon italien est au contraire signalé dans la nouvelle édition du deuxième volume du *RIC* consacré à Hadrien (n° 2908). Les pièces d'Aoste et de Boston me semblent liées par le même coin d'avers et de revers.

4. Eporedia. Médaillon cerclé d'Antonin le Pieux (Ivrea, Musée Civique "Pier Alessandro Garda")

Le médaillon (65,5 mm ; 106,51 g) est resté presque inconnu jusqu'à sa présentation par Federico Barello en 2014[20]. Il ne figure ni dans le catalogue Gnecchi ni dans le catalogue Mittag, bien qu'il ait été brièvement décrit l'année même de sa découverte en 1900. La légende du revers MVNIFICENTIA et le sujet du lion marchant à droite font clairement référence aux spectacles du cirque organisés grâce à la générosité d'Antonin le Pieux lors de sa 12e *tribunicia potestas* (148-149 apr. J.-C.).

Le médaillon a été retrouvé parmi les restes des murs d'un bâtiment romain, dans un secteur suburbain d'*Eporedia* situé le long de l'axe routier qui menait vers l'amphithéâtre et *Vercellae*. Des fouilles archéologiques ultérieures ont permis d'identifier dans la zone les vestiges d'un bâtiment avec des locaux à utilisation artisanale[21].

16. Le Roux 2011.
17. Orlandoni 1981, p. 149 ; Mollo Mezzena 1982, p. 252-253.
18. Frumusa 2010.
19. Mittag 2010, Hadr 82.
20. Barello 2014.
21. Barello 2014, p. 127.

La série est connue par quatre exemplaires : aux deux catalogués par Mittag (Paris et Vienne)[22] peuvent être ajoutés celui d'Ivrea et celui conservé à Budapest (Mittag doute à tort de son existence)[23]. Seul le médaillon eporedien est doté d'un grand cadre lisse et légèrement concave, qui entoure la zone centrale. Son poids total a plus que doublé par rapport à la moyenne des trois autres médaillons sans monture. Les pièces parisienne et viennoise sont liées par le même coin d'avers et de revers ; celui conservé à Ivrea fut probablement frappé avec la même paire de coins.

5. Augusta Praetoria. Médaillon d'Antonin le Pieux (Aosta, Musée Archéologique Régional)

Le second médaillon d'*Augusta Praetoria* a également été frappé au nom d'Antonin le Pieux lors de sa 12e *tribunicia potestas*. C'est une pièce unique à ce jour[24], avec une scène complexe au revers : Hercule, enfant, agenouillé à terre et étranglant les serpents, est entouré de son père Amphitryon, de sa mère Alcmène et de son frère jumeau Iphiclès, tandis qu'une statue de Minerve se détache à l'arrière-plan.

La célébration des jumeaux mythiques est liée par Mittag à une naissance jumelle de Faustine la Jeune, qui aurait eu lieu à la fin de 148. Il suppose qu'à l'occasion de cet heureux événement étaient organisés les spectacles grandioses dans lesquels les animaux les plus exotiques étaient exhibés en nombre étonnant (*SHA, Pius,* 10,2), rappelés par les médaillons avec la légende MVNIFICENTIA « comme celui d'Ivrea »[25]. Cet intrigant lien thématique rend envisageable que les médaillons d'Ivrea et d'Aoste aient été donnés par Antonin le Pieux à deux personnalités sélectionnées,

22. Mittag 2019, nº 118, 1-2.
23. Barello 2014, p. 130, n. 17 précise le numéro d'inventaire, le poids, le diamètre, l'orientation des coins de la pièce hongroise.
24. Mittag 2019, nº 119.
25. Mittag 2019, p. 42-44.

qui avaient des liens avec les deux villes cisalpines et qui se trouvaient à Rome au même moment. Malheureusement, il existe de nombreux doutes sur la descendance de Marc-Aurèle (nombre, séquence, chronologie des naissances)[26]. De plus, Hercule est un sujet assez répandu dans la production 'médaillée' d'Antonin le Pieux de 145-155, qui illustre les différentes phases du mythe avec des scènes narratives très complexes, comme dans le médaillon d'Aosta[27].

6. Abano Terme. Médaillon de Lucius Verus (Padoue, Museo Bottacin)

Ce médaillon de Lucius Verus (40 mm ; 48,40 g) représente au revers *Victoria* en train d'ériger un trophée, sous lequel sont assis deux prisonniers 'orientaux', l'un dans une attitude douloureuse, l'autre avec les mains liées derrière le dos. Il a été frappé pour être distribué lors du triomphe (le premier depuis Trajan), célébré à la conclusion de la guerre romano-parthique de 162-166. Le triomphe a été décrété à Lucius Verus, malgré son implication limitée dans la guerre, à son retour à Rome en octobre 166[28]. La pièce a été découverte par hasard le 18 février 1882 au cours des travaux de modernisation de la Place de Abano Terme[29]. Il est catalogué par Gnecchi, avec un autre exemplaire conservé à Paris[30].

26. Levick 2014, p. 115-118.
27. Rowan 2014, p. 119.
28. Sheldon 2010, p. 155-162.
29. Rizzolli 1976, p. 75-76.
30. Gnecchi 1912, II, p. 46, nº 13.

7. Pontecchio Polesine. Médaillon cerclé de Septime Sévère (Padoue, Museo Bottacin)

Un sujet victorieux caractérise également le revers du médaillon de Septime Sévère (74 mm ; 259 g), découvert dans le Polesine moyen. Je propose de le dater de 194 et non 195, comme le suggérait Gnecchi. Le médaillon célèbre donc la victoire finale obtenue sur le fleuve Isso au début de l'automne de cette année-là sur Pescennius Niger, le gouverneur de Syrie également proclamé empereur par ses troupes après le meurtre de Pertinax. Le titre IMP IIII, mentionné sur l'avers, a été attribué à Septimius Severus à cette occasion[31].

Le médaillon a été trouvé avant 1905 par des agriculteurs lors de labours à Pontecchio Polesine (localité Foscarina)[32]. Un coup de soc l'a endommagé sur l'avers dans la zone de la barbe. Sur le territoire de la municipalité de Pontecchio Polesine ont été mises au jour de nombreuses découvertes archéologiques, datant de la fin de l'âge de Bronze Moyen au VIIe apr. J.-C., dont quelques monnaies des IIe et IIIe siècles[33].

Gnecchi a catalogué trois émissions avec le même sujet au revers mais avec trois types de portraits différents sur l'avers[34]. La pièce de Pontecchio est similaire au no 24 (non cerclé). Un troisième médaillon avec le même type de portrait vu de dos a été vendu par Numismatik Naumann en 2019 (Vienne, 83, 3 novembre 2019, lot 644 : 40 mm ; 55,70 g) : lui aussi n'est pas cerclé.

8. Mediolanum. Médaillon du petit module de Probus (Milano, Antiquarium "Ada Levi")

Dans un livre consacré en 2004 à l'amphithéâtre de *Mediolanum* et à son quartier, Ermanno Arslan évoque de manière concise un « medaglioncino » en bronze de Probus (29 mm ; 9,65 g), qui a été mis au jour dans la ville. Le savant observe que ce sont des artefacts très rares [...], généralement documentés par des spécimens sans provenance sûre et avec de nombreuses contrefaçons[35].

31. Lloyd 2013, p. 569.
32. Grigato, Maragno 2000, p. 3.
33. Grigato, Maragno 2000, p. 31-37.
34. Gnecchi 1912, II, p. 75-76, nos 23-25.
35. Arslan 2004, p. 94.

Sur l'avers, Probus est représenté avec la couronne radiée, un bouclier et une lance, en train de tenir les rênes d'un cheval qui dépasse derrière son buste. Sur le revers, l'empereur en toge consulaire, avance sur un quadrige, tandis que *Victoria* le couronne et que deux soldats à pied précèdent le char.

Les recherches incessantes de Sylviane Estiot sur le monnayage de Probus permettent d'attribuer l'exemplaire milanais à la production de l'atelier de *Ticinum*. Il fait partie de la deuxième série festive, préparée en vue de l'abondant *donativum* que l'empereur devait distribuer dans les premières semaines de 278 aux troupes et aux officiers pour commémorer en une seule occasion solennelle la conclusion victorieuse de la campagne reno-danubienne (fin de 277-début de 278 apr. J.-C.) et le second consulat assumé le 1er janvier 278. La série, datant du début de 278, comprenait des *aurei*, des '*denarii*'[36], des '*quinarii*' et des médaillons en bronze de petite module. Ce fut la plus importante des trois séries festives émises à *Ticinum* sous Probus[37].

La pièce milanaise présente sur l'avers la légende IMPCPROBVSAVG[38]. S. Estiot a catalogué trois médaillons de ce type en 2017 (Vienne, Bruxelles, collection Philippe Gysen : ce dernier a été mis en vente l'année suivante par Paul-Francis Jacquier, 45, 14 septembre 2018, lot 1413). Les quatre spécimens sont liés par la même combinaison de coins[39].

Le « medaglioncino » de Milan est le seul pour lequel le contexte de la découverte est connu. Il a été mis au jour lors de fouilles archéologiques menées en 1998 dans la zone de la basilique de Sant'Eustorgio, dans le secteur extérieur de la ville romaine, situé le long de la route qui menait à *Ticinum*, où se situaient de vastes nécropoles. Sa découverte en position secondaire (du remplissage d'une tombe[40]) ne fournit pas d'éléments utiles pour une meilleure classification des formes et de la chronologie d'utilisation de l'objet.

36. Sur ce terme, Estiot 2017, p. 416.
37. Estiot 2017, p. 417-420.
38. Estiot 2017, nº 10.
39. Estiot 2017, D14/R15.
40. Ceresa Mori 2001, p. 33.

Quelques remarques finales

Compte tenu du nombre très limité de médaillons de bronze actuellement répertorié pour le nord de l'Italie, seules des observations assez générales sont possibles.

Quantité

Les 8 médaillons découverts dans l'Italie septentrionale représentent une petite quantité, si on les compare aux données fournies par Doyen pour les médaillons en bronze avant 253 : Allemagne 30 pièces, France 27, Autriche 16. Cependant, les données françaises doivent être révisées à la baisse, après la révision d'Antony Hostein, qui a considéré que beaucoup des découvertes attribuées à Reims étaient douteuses, ne sauvant que 5 des 16 exemplaires[41]. Plus certaines sont celles concernant les deux autres États, puisqu'elles sont basées sur les FMRD et FMRÖ. Cinq médaillons italiens sont cerclés : ce sont les seuls spécimens ainsi caractérisés dans leurs séries respectives (est-ce un cas ?).

Contexte de la découverte

Urbain (5 pièces), funéraire (1), non définissable (2). Le tableau est similaire à celui de Reims où deux médaillons ont été découverts en contexte funéraire, trois dans le centre ancien de la ville. Je n'ai pas trouvé de médaillons de bronze dans les trésors, troisième principal contexte de découverte des médaillons[42].

Chronologie

Trois médaillons remontent au principat d'Hadrien, deux à celui d'Antonin. L'échantillon – bien que modeste – confirme la grande diffusion des médaillons de bronze à l'époque antonine.

Formes d'utilisation

Malheureusement, les informations concernant la découverte des huit médaillons sont presque toujours très vagues et imprécises, surtout pour ceux découverts au XIXe et au début du XXe siècle. Il n'est donc pas possible de faire des hypothèses sur leurs propriétaires ou sur l'usage qu'ils en ont fait après les avoir reçus en cadeau par l'empereur.

Bibliographie

Arslan 2004 : E. A. Arslan, *Le monete,* dans *L'anfiteatro di Milano e il suo quartiere: percorso storico-archeologico nel suburbio sudoccidentale*, Milano, 2004, p. 94-95.

Barello 2014 : F. Barello, La munificenza di Antonino Pio: un medaglione a Ivrea, dans *Per il Museo di Ivrea. La sezione archeologica del Museo Civico P.A. Garda*, A. Gabucci, L. Pejrani, S. Ratto (ed.), Firenze, 2014, p. 125-131.

Brusin 1932 : G. Brusin, Medaglione di bronzo cerchiato d'Adriano, *AIIN,* 7, 1932, p. 99-101.

Callegher 2000 : B. Callegher, Medaglione di Adriano, dans *Aurea Roma. Dalla città pagana alla città cristiana. Catalogo della mostra, Roma, 22 dicembre 2000-20 aprile 2001*), S. Ensoli, E. La Rocca (ed.), Roma, 2000, p. 585-586.

41. Hostein 2017, p. 293.
42. Hostein 2017, p. 298.

CALLU 1969 : J.-P. CALLU, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969.
CERESA MORI 2001 : A. CERESA MORI, Recenti indagini nel suburbio sudoccidentale, dans *Ricerche archeologiche nei cortili dell'Università Cattolica. La necropoli tardoantica*, M. SANNAZARO (ed.), Milano, 2001, p. 29-58.
DOYEN 2008 : J.-M. DOYEN, *Économie, monnaie et société à Reims sous l'Empire romain. Recherches sur la circulation monétaire en Gaule septentrionale intérieure*, Reims, 2008.
ESTIOT 2017 : S. ESTIOT, Or et donativa : l'atelier de Ticinum sous Probus (276-282 p.C.), dans *Rome et les provinces. Monnayage et histoire. Mélanges offerts à Michel Amandry*, L. BRICAULD, A. BURNETT, V. DROST, A. SUSPÈNE (éd.), Bordeaux, 2017, p. 415-436.
FRUMUSA 2010 : G. FRUMUSA, Gemme inedite da scavo della valle d'Aosta, *Pallas* [en ligne], 83, 2010.
GNECCHI 1912 : F. GNECCHI, *I Medaglioni Romani*, I-III, Milano, 1912.
GRIGATO, MARAGNO 2000 : A. GRIGATO, E. MARAGNO, Ricerca archeologica di superficie nel Medio Polesine fra i fiumi Canal Bianco e Po, *Quaderni di Archeologia del Polesine* 1, 2000, p. 1-48.
HEKSTER 2005 : O.J. HEKSTER, Propagating Power: Hercules as an Example for Second-century Emperors, dans *Herakles and Hercule. Exploring a Graeco-Roman Divinity*, L. RAWLINGS, H. BOWDEN (eds.), Swansea, 2005, p. 205-221.
HOSTEIN 2017 : A. HOSTEIN, Médaillons romains d'époque antonine en contexte archéologique. Réflexions autour d'un dossier autunois, dans *Rome et les provinces. Monnayage et histoire. Mélanges offerts à Michel Amandry*, L. BRICAULD, A. BURNETT, V. DROST, A. SUSPÈNE (éd.), Bordeaux, 2017, p. 291-301.
LE ROUX 2011 : P. LE ROUX, L'empereur romain et la chasse, dans *La toge et les armes. Rome entre Méditerranée et Océan – Scripta Varia I*, Rennes, 2011, p. 133-150.
LEVICK 2014 : B.M. LEVICK, *Faustina I and II. Imperial Women of the Golden Age*, Oxford, 2014.
LLOYD 2013 : M. LLOYD, The Arch of Septimius Severus in the Roman Forum: a Re-Consideration, dans *The Roman Empire During the Severan Dynasty*, Piscataway, NJ, 2013, p. 541-571.
MITTAG 2010 : P.F. MITTAG, *Römische Medaillons. Caesar bis Hadrian*, Stuttgart, 2010.
MITTAG 2019a : P.F. MITTAG, *Römische Medaillons. Antoninus Pius*, Stuttgart, 2019.
MITTAG 2019b : P.F. MITTAG, *Medallions and Medallic Coins*, in *RIC*, II^2/3, London, 2019, p. 60-67.
MOLLO MEZZENA 1982 : R. MOLLO MEZZENA, Augusta Praetoria. Aggiornamento sulle conoscenze archeologiche del territorio, dans *Atti del Congresso sul Bimillenario della città di Aosta, Aosta, 1975*, Bordighera, 1982, p. 229-242.
ORLANDONI 1981 : M. ORLANDONI, Le monete, dans *Archeologia in Valle d'Aosta. Dal neolitico alla caduta dell'impero romano*, Aosta, 1981, p. 149-155.
PERASSI (à paraître) : Cl. PERASSI, Medaglioni romani in bronzo. Tra innovative e tradizionali metodologie di studio, *RIN*, 122.
RIZZOLI 1976 : L. RIZZOLI, Un nuovo medaglione con doppio cerchio dell'imperatore Settimio Severo e i medaglioni romani del Museo Bottacin di Padova, *Bollettino del Museo Civico di Padova*, 65, 1976, p. 69-80.
ROWAN 2014 : C. ROWAN, *Showing Rome in the Round. Reinterpreting the 'Commemorative Medallions' of Antoninus Pius*, "Antichthon" 48, 2014, p. 109-125.
SHELDON 2010 : R.M. SHELDON, *Rome's Wars in Parthia. Blood in the Sand*, London. 2010.
STEVENSON 2007 : T. STEVENSON, *Roman Coins and Refusals of the Title 'Pater Patriae'*, NC, 167, 2007, p. 119-141.
TOYNBEE 1944 : J.M.C. TOYNBEE, *Roman Medallions*, New York, 1944.

Alessandro TOFFANIN*

Monnaies des rois de France émises dans le duché de Milan (1499-1512 et 1515-1521)[1]

Le mariage de Valentina Visconti, fille de Gian Galeazzo Visconti, duc de Milan, et de Louis Ier de Valois-Orléans, duc de Touraine, frère de Charles VI, roi de France, en 1387, lia irrémédiablement les deux familles. La dot de Valentina comprenait, entre autres, la ville d'Asti qui émit des pièces pour les ducs d'Orléans et les rois de France ponctuellement de 1408 à 1529. Filippo Maria Visconti (1392-1447) mourant sans héritiers, le duché Milan passa, après un bref épisode républicain, à Francesco Sforza, dirigeant habile et fin politique qui avait défendu la République et épousé Bianca Maria Visconti, fille du défunt duc.

En 1498, le nouveau roi de France Louis XII revendiqua le duché de Milan en tant que petit-fils de Louis Ier et descendant direct de Valentina Visconti. Louis XII prit possession du duché de Milan par la force en 1499 et reçut le serment de loyauté de la municipalité et du peuple le 29 octobre de la même année[2]. Il obtint l'investiture impériale le 5 avril 1505 après l'annulation de celle délivrée à Ludovico il Moro[3]. Mais le pouvoir que le roi de France assume sur le territoire italien est de nature à inciter le pape Jules II (1503-1513) et les princes italiens à proclamer le 5 octobre 1512 une Sainte Ligue qui rétablit les Sforza dans le duché de Milan.

Louis XII mourut le 1er janvier 1515, et François Ier lui succéda. Le nouveau roi exprima aussitôt son désir de retourner en Italie et de reprendre les territoires de Milan et de Gênes. L'expédition française en Italie fut rapide et le 11 octobre 1515 François Ier fit une entrée triomphale dans la ville de Milan. Le 12 janvier 1519, l'empereur Maximilien Ier d'Autriche disparut et l'accession de Charles Quint de Habsbourg au trône impérial bouleversa à nouveau l'équilibre italien. Le nouvel empereur et roi établit en effet, d'un commun accord avec le pape Léon X, que le duché de Milan serait rendu aux Sforza, en l'occurrence à Francesco II Sforza.

Louis XII, roi de France (1498-1515) et duc de Milan (1499, 1500-1512)

Louis XII fit battre monnaie à Milan en tant que duc de la ville, titre qu'il porta de 1499 à 1512, avec une interruption en 1499 lorsque Ludovico Maria Sforza, « il Moro », réussit à reprendre possession de la ville. Malgré l'importance de la documentation, on note une discordance entre les dénominations monétaires parvenues jusqu'à nous et celles mentionnées dans la littérature, jusqu'à ce que Matzke reprennent la chronologie des émissions dans le *Medieval European Coinage*[4].

Il existe en effet, pour l'époque de Louis XII, des lettres-missives de la Monnaie de Milan, datées du 7 janvier 1505[5] et du 17 juin 1508[6], ainsi que plusieurs ordonnances,

* Società Numismatica Italiana ; alx.toff@gmail.com

1. Nous remercions ces différentes institutions les droits d'utilisation des images : Crippa Numismatica s.r.l. (figures 3, 5, 6 et 10), Varesi s.r.l. (figures 2, 4, 20 et 21) et le Crédit de la Bourse SA (figure 1).
2. Pélissier 1894, n. 9, p. 11.
3. Santoro 1992, p. 344 ; Pélissier 1894, n. 32, p. 113.
4. *MEC* 12, p. 504-514.
5. Motta 1895, p. 223-230, doc. 427, rapporte intégralement les lettres de la Monnaie de 1505.
6. Motta 1895, p. 236-237, doc. 436 ; Argelati 1750-1759, II, p. 281.

dont celle de 1511[7], qui permettent d'identifier avec précision les différentes émissions. Une première frappe fut sans doute nécessaire dès 1499, tant pour des raisons de prestige et pour la probable nécessité de payer les dépenses de guerre[8]. Néanmoins, il n'y eut pas, jusqu'en 1505, de fabrication abondante, comme en témoignent les plaintes des Milanais sur le manque de monnaie locale de bon aloi et l'intrusion dans le duché de monnaies de mauvaise qualité en provenance d'autres États[9]. Pour toutes ces raisons, il convient donc d'adopter ici une répartition chronologique des émissions mentionnées par les lettres de l'Hôtel des monnaies ou des ordonnances connues.

Comme le mentionne les documents de 1505[10], la frappe fut confiée à Giovanni de Torretini de Lucques pour 5 ans, du 1er janvier 1505 au 31 décembre 1509. Commence alors l'émission de monnaies aux dénominations jusque-là totalement inconnue. Il devenait en effet nécessaire de créer une monnaie « royale » propre à la nouvelle autorité dirigeante et d'en imposer, pour les échanges du quotidien, l'utilisation à la population de la ville.

Les nouvelles dénominations de l'atelier de Milan furent le *grossone da soldi 18* (gros de 18 sols) et sa fraction de *9 soldi*, tous deux de même alliage, ainsi qu'un *grosso da 6 soldi* de moins de 3 g et d'un titre légèrement inférieur. Les anciennes dénominations continuèrent cependant d'être frappées, en particulier le *grossone*, officiellement renommé *testone* (teston), avec les caractéristiques stipulées dans la lettre de 1474[11] mais réévaluées à 22 sols et 3 denier (figure 2, *MIR* 237). Parallèlement au *testone* fut émis le *doppio ducato* (double ducat), qu'il serait plus judicieux d'appeler *doppio scudo* (double écu) (figure 1, *MIR* 235), si le titre de 23 carats mentionné dans les registres de Lautier s'avère exact[12]. Le responsable de la Monnaie de Milan put également, sur autorisation du pouvoir français par l'arrêté du 14 juin 1508, frapper le « classique » *grosso da soldi 2* (gros de 2 sous), dont la valeur de *2 soldi* est confirmée.

Émissions monétaires d'après les lettres de la Monnaie du 7 janvier 1505 *:*

Pièces à émettre	Taille au marc	Poids de fin/marc	Poids	Titre d'argent
Grossorum de soldis viginti duobus et denarius tribus, sive Testoni	24	7 once, 17 deniers	9,79 g	964 ‰
Grossorum de soldis decemocto	29	7 once, 17 deniers	8,07 g	964 ‰
Grossorum a soldis novem	59	7 once, 17 deniers	3,97 g	964 ‰
Grossorum de soldis sex	$82^{2/3}$	7 once, 4 deniers	2,84 g	896 ‰
Grossos a soldis duobus	-	-	-	-

7. Motta 1895, p. 244-246, doc. 451.
8. *MEC* 12, p. 508-509.
9. Motta 1895, n. 425, p. 223 et Pélissier 1894, n. 22, point XXXIII, p. 82 : « Item, ne civitas pecunia aere contaminata repleatur, petitur provideri quod monetae forenses non expendantur nisi secundum ordines antiquos et quia hoc fieri non poterit nisi monetae novae cudantur in presenti civitate, petitur quod ad cecham laboretur; Item que deputentur aliqui qui moderentur decreta super ipsis moneta condita, inter quae sunt quaedam aspera et inhonesta" a cui il Re replicò "Ad trigesimum tertium providebitur in firma facienda novissime conductorisbus Datiorum ».
10. Motta 1895, p. 223-230, doc. 427, rapporte intégralement les lettres de la Monnaie de 1505.
11. Toffanin 2016b, p. 8-10.
12. *MEC* 14, p. 508.

Le *grossone da soldi 18* (figure 4), pesant environ 8 g, peut-il être identifié grâce à celui traditionnellement appelé *grosso da 12 a 15* ? (*MIR* 238). Les caractéristiques de la nouvelle pièce – de très grand diamètre, plus large que la *testone*, et avec un nouveau portrait royal – se prêtaient bien à la nouvelle fonction de représentation. Sa fraction, le *grossone da soldi 9* (figure 5, *MIR* 240, comme *grosso da 6 soldi*), partage un revers presque identique à la dénomination supérieure : l'emblème ducal avec les symboles royaux sur le côté, la couronne ou les lis selon les cas, les légendes de l'avers et du revers étant parfaitement identiques. Le *grosso da soldi 6* (figure 6, *MIR* 241) de la première émission est également parfaitement identifiable, car décrit comme « grossi regali col porco spino da soldi 6 » dans l'ordonnance du 14 juin 1508[13], avec un poids compatible uniquement à celui indiqué dans les lettres de 1505 (le 17 juin 1508, le *grosso da soldi 6* fut réduit en titre et augmenté en poids). Les *testoni* de 1505 sont difficiles à trouver dans les émissions aux armoiries de France à l'avers et à Sant'Ambrogio (saint Ambroise) trônant au revers (figure 2, *MIR* 237), ces types ayant pu être frappé dès 1499 sur les *doppio ducato* d'or (figure 1, *MIR* 235)[14]. Le *grosso da 2 soldi* (figure 3) peut être identifié dans l'émission appelée, à tort, *grosso da 5 Soldi* (*MIR* 242) qui porte les armoiries avec deux lis et une couleuvre à l'avers et, au revers, la croix fleurdelisée caractéristique du *grosso da 2 soldi* de la période des Visconti et des Sforza[15].

L'ordonnance du 13 novembre 1507 qui interdit la circulation des petites devises étrangères dans le duché de Milan déclare l'intention d'émettre des *trilline* (pièce de 3 deniers) et *duine* (pièce de 2 deniers) milanais[16] : « Sua Ex. ma Signoria (...) ha ordinato che de presente se faza lavorare la regia zecha de Milano, e che se faza fabricare una bona quantità de terline e duyne, a quella bontà, pexo, e liga, et in quello modo che fu ordinato li dì passati (...) sopra la valuta a soldi novantatri per ducato ». La *duina* (figure 8) a été identifiée par Marco Bazzini comme étant la pièce aux deux lis dans dans un cadre trilobate[17]. Auparavant, cette pièce était considérée à tort comme une *trillina* (*MIR* 251). Ainsi, le nombre de lis sur l'avers identifie la valeur en deniers.

Dans les lettres suivantes du 17 juin 1508, les empreintes et les caractéristiques du *grossone da 6 soldi* ont été modifiées et des fractions ont été introduites. La frappe du *testone* milanais classique, qui entre-temps a atteint une valeur de 22 sols et 9 deniers, continue quant à elle. Le *testone* de 1508 est certainement celui au type du buste royal au droit et de saint Ambroise à cheval au revers (figure 11, *MIR* 236). Cette pièce est mentionnée dans les registres Lautier parmi les frappes de 1499, avec sa déclinaison en or de *doppio ducato* (figure 10, *MIR* 234)[18].

13. Pélissier 1894, n. 62, p. 174-182 ; Motta n. 435.
14. *MEC* 12, tab. 49 pour la datation à 1499.
15. *MEC* 12, p. 504-511.
16. Pélissier 1894, n. 58, p. 162-166.
17. Bazzini 2019, p. 39-45.
18. *MEC* 12, tab. 49 pour la première frappe monétaire en 1499 ; De Lautier 1559-1560.

Émissions monétaires des lettres de la Monnaie du 17 juin 1508 :

Pièces à émettre	Taille au marc	Poids de fin/marc	Poids	Titre d'argent
Grossoni, sive Testoni, solidorum 22, denariorum 9	24	7 once, 17 deniers	9,79 g	964 ‰
Grossoni solidorum 6	60	5 once, 1 denier	3,92 g	630 ‰
Grossi solidorum trium	$95^{2/3}$	4 once	2,46 g	500 ‰
Soldini	206	2 once, 20 deniers	1,14 g	354 ‰
Terline	220	16 deniers	1,07 g	83 ‰

La série de 1508 est parfaitement identifiable car elle est décrite en détail dans l'ordonnance du 14 juin[19]. Les *grossi da 6 soldi* (figure 12, *MIR* 239) y sont décrits comme des « grossi regali novi da soldi sei che hano l'arma nostra regale da un canto e sancto Ambrosio a sedere da laltro » et furent nommés *ambrosini* en raison de la présence du saint au revers. Les *grossi da 3 soldi* avec la couronne ducale (figure 13, *MIR* 243) sont décrits comme « grossi regali da soldi tri, che hano larma regale da uno canto e lo fazolo da laltro » et le *soldo* (figure 14, *MIR* 245) comme « soldini novi, quali hano la croce da uno canto et el scuto nostro de franza cun tri gigli da laltro ».

Le *soldo*, portant un écu écartelé avec lis de France et couleuvres milanaises à l'avers, et saint Ambroise au revers (figure 15, *MIR* 247), peut être daté grâce au décrit du 27 août 1510 de la production d'imitations de *sodini* milanais aux Monnaies de Casale et de Saluzzo en ces termes : « uno sancto che è a similitudine de sancto Ambrosio ma non ha la scuriata in mane »[20]. Cette pièce de l'atelier milanais est donc antérieure à 1510, et est insérée par le *MEC* dans la série monétaire de 1499-1505[21].

Afin de contrer la diffusion dans le duché de monnaie contrefaite ou imitée, le changement permanent de types s'avéra nécessaire. L'ordonnance du 18 août 1511 rapporte la modification des types du *grossi da soldi 6* comme « grossi da s. 6 novamente fabricandi che hano da uno canto la corona con le palme, da laltro el scuto ducale con li ziglij et bissa[22] ». Mais cette pièce reste pour l'instant inconnue. Le *grossi da soldi 3* a également été modifié en introduisant le type ainsi décrit « grossi da s. 3 con lo fazolo da uno canto et da laltro la bissa con duy gillij[23] » (figure 16, *MIR* 244) et une nouvelle pièce, reconnaissable à l'écusson ducal d'une part – aux armes de Milan et de Pavie – et aux lis et couleuvres d'autre part, fut introduite. Elle est décrite ainsi : « soldini che hano da uno canto el ducale, da uno canto a quarto da laltro la bissa con tri gillij » (figure 17, *MIR* 246). Dans le même temps, un *sesino* (pièce de 6 deniers), « sexini che hano da uno canto una L. incoronata, da laltro la bissa » (figure 18, *MIR* 248), fut émis en remplacement de la *trillina*, interdite en raison d'innombrables falsifications[24]. La *trillina* (figure 19, *MIR* 249) est identifiée à ce jour uniquement par analogie des droits, bien qu'elle soit probablement antérieure à la domination française (1505-1508)[25].

19. Pélissier 1894, nº 62, p. 174-182 ; Motta 1895, n. 435, p. 233-236.
20. Motta 1895, p. 240, n. 445.
21. *MEC* 12, p. 511, tableau 49.
22. Motta 1895, p. 244-246, n. 451.
23. *MEC* 12, tableau 49 pour le premier frappe de monnaie en 1499.
24. Motta 1895, p. 244-246, n. 451 daté du 18 août 1511.
25. *MEC* 12, p. 511, tableau 49.

Après la chute de Louis XII, le duché de Milan passa brièvement sous l'autorité de Massimiliano Maria Sforza (1512-1515) qui continua à frapper monnaie dans le duché.

Les émissions de François Ier d'Angoulême, roi de France (1515-1547) et duc de Milan (1515-1521)

Concernant le règne de François Ier, les lettres-missives de la Monnaie de Milan datées du 6 mai 1521 donne pour trois ans l'autorisation de frapper monnaie à Aluysio Scacabarotio. Malheureusement, le détail des émissions autorisées n'est pas mentionné[26].

Les données concernant la seconde domination française reflètent la crise économique de l'époque et mettent en évidence une augmentation continue et progressive de la valeur du *ducato d'oro*, qui passe de 96 *soldi* en 1515[27] à 105 *soldi* en 1519[28]. Les documents de 1519-1520 révèlent également qu'en raison de la forte valeur *ducato d'oro*, la Monnaie de Milan prenait le risque de fonctionner à perte et que ce n'était que « pour le bien public » qu'elle reprenait la production de grosses pièces d'argent de la valeur d'un *testone*[29] – toujours émis selon les critères de la réforme de 1474[30] – et des *denari de soldi 7* mais « cum gran jactura et damno de la Cecha ». Concrètement, le prix de l'or et son augmentation étaient tels qu'il était difficile de réaliser les monnaies d'argent dans ce métal. Mais il fut malgré tout produit, afin de soutenir l'activité commerciale[31].

Les *denari de soldi 7* sont reconnaissables dans le *grosso* « à la Salamandre[32] » (figure 22, *MIR* 262) et sa fraction, le *denaro da soldi 3 e denari 6*[33], dans le *grosso* « à la Salamandre et au F couronné » (figure 23, *MIR* 263). Bien que ces deux pièces soient traditionnellement connues sous le nom de *grosso da 6 soldi* avec une fraction à *3 soldi*, les ordonnances de l'époque laissent peu de doutes à ce sujet car le *denari de soldi 7* « à la Salamandre » était appelé « *dinari dala Salamandra*[34] » et se distinguait toujours du *grosso da 6 soldi* de l'époque de Louis XII[35] – l'*Ambrosini* – d'une valeur toujours inférieure à celle de *soldi 7*. *Trilline* (figure 24, *MIR* 264) et *denari* (figure 25, *MIR* 265) ont également été émis en plus du *Testone* milanais classique (figure 21, *MIR* 261).

La pièce d'or de François Ier de France s'accompagne d'un multiple très rare, le *doppio ducato* au portrait (*MIR* 259), et du *scudo d'oro del sole* (figure 20, *MIR* 260), frappé pour la première fois à la Monnaie de Milan.

26. Motta 1896, p. 87-88, n. 484, daté du 6 mai 1521 ; Argelati, De Monetis, II, 282.
27. Motta 1895, p. 395, n. 467, daté du 30 septembre 1515.
28. Motta 1895, p. 400-402, n. 477, daté du 18 août 1519.
29. Motta 1895, p. 406, n.481, daté du 23 novembre 1519.
30. Toffanin 2018, p. 8-10.
31. Motta 1896, p. 84-85, n. 483 daté du 17 décembre 1520.
32. Crippa 1986, p. 318, n. 4 (*grosso da soldi 6*) voir aussi la note pour une identification proposée comme *dinaro da soldi 7* ; Toffanin 2013, p. 221, n. 262 (*grosso da 6 soldi*).
33. Crippa 1986, p. 318, n. 5 (*grosso da soldi 3*) ; Toffanin 2013, p. 223, n. 263 (*Grosso da 3 Soldi*).
34. À titre d'exemple Motta 1896, p. 263, n. 525.
35. Toffanin (à paraître), n. 1666-1687.

1

2

3

4

5

6

7

10

8

9

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Bibliographie

CNI : *Corpus Nummorum Italicorum. Primo tentativo di un catalogo generale delle monete medioevali e moderne coniate in Italia o da Italiani in altri Paesi*, Roma, 1910-1943, 20 vol.

MEC 12 : W.R. Day Jr., M. Matzke, A. Saccocci, *Medieval European Coinage, with a Catalogue of the Coins in the Fitzwilliam Museum, Cambridge, vol. 12, Italy (I) Northern Italy*, Cambridge, 2016.

MIR : A. Toffanin, *Monete Italiane Regionali. XI : Milano*, Pavia, 2013.

Argelati 1750-1759 : F. Argelati, *De monetis Italiæ variorum illustrium virorum dissertationes*, Mediolanum (Milan), 1750-1759, 4 vol.

Bazzini 2019 : M. Bazzini, Una moneta dimenticata: la duina milanese di re Luigi XII d'Orléans (1500-1512), *Comunicazione, bollettino della Società Numismatica Italiana*, 74, 2019, p. 39-45.

Belloni 1971 : G.G. Belloni, La Zecca di Milano, *Rassegna mensile del Comune e Bollettino di Statistica*, 4/5, avril-mai 1971.

Chiaravalle 2011 : M. Chiaravalle, voce *Milano*, dans *Le Zecche Italiane fino all'Unità*, L. Travaini (dir.), Roma, 2011.

Chiaravalle 1983 : M. Chiaravalle, *La zecca e le monete di Milano*, Milano, 1983.

Crippa, Crippa 1998 : C. Crippa, S. Crippa, *Le monete della zecca di Milano nella collezione Pietro Verri*, Milano, 1998.

Crippa 1986 : C. Crippa, *Le monete di Milano dai Visconti agli Sforza, dal 1329 al 1535*, Milano, 1986.

Gnecchi, Gnecchi 1884 : F. Gnecchi, E. Gnecchi, *Le monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II*, Milano, 1884.

Gnecchi, Gnecchi 1894 : F. Gnecchi, E. Gnecchi, *Supplemento all'opera: Le monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II*, Milano, 1894.

De Lautier 1559-1560 : F. De Lautier, *Recueil des monnaies de France et des monnaies étrangères ayant cours en France, avec l'indication des ordonnance y afférentes, depuis Philippe Auguste jusqu'à Henri II*, manuscrit noté comme Registre de Lautier, BnF ms fr. 5524, part. 2.

De Saulcy 1879-1892 : L.F.J.C. De Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à Francois Ier*, Paris, 1879-1892, 4 vol.

Le Blanc 1690 : M. Le Blanc, *Traité historique des monnoyes de France*, Paris, 1690.

Martini 2001 : R. Martini, *La monetazione di Ludovico XII-Francesco II Sforza*, Civiche Raccolte Numismatiche, Milano, 2001.

Motta 1895 : E. Motta, Documenti visconteo-sforzeschi per la storia della zecca di Milano, *RIN*, 8, 1895, p. 103-128, 221-246 et 389-406.

Motta 1896 : E. Motta, Documenti visconteo-sforzeschi per la storia della zecca di Milano, *RIN*, 9, 1896, p. 83-98, 247-260 et 391-404.

Pélissier 1891 : L.G. Pélissier, *Documents pour l'histoire de la domination francaise dans le milanais (1499-1513)*, Toulouse, 1891.

Rossini, Toffanin 2020 : F. Rossini, A. Toffanin, Roma, Museo Nazionale Romano, La collezione di Vittorio Emanuele III. La zecca di Milano-da Gian Galeazzo Maria Sforza a Ludovico Maria Sforza, *Bollettino di Numismatica* (online), 57, 2020.

Sitoni 1750-1759 : G. Sitoni di Scozia, *Observationes monetariæ sitoniane ad anno MCLXI. usque ad annum MDCCXXXII*, dans *De monetis Italiæ variorum illustrium virorum dissertationes*, F. Argelati, 1750-1759, II, p. 24-38.

Toffanin 2018 : A. Toffanin, Roma, Museo Nazionale Romano, La collezione di Vittorio Emanuele III. La zecca di Milano-Galeazzo Maria Sforza (1466-1476), *Bollettino di Numismatica* (on-line), 43, 2018.

Toffanin (à paraître) : A. Toffanin, Roma, Museo Nazionale Romano, La collezione di Vittorio Emanuele III. La zecca di Milano-Ludovico XII d'Orléans, re di Francia (1498-1515) e duca di Milano (1499, 1500-1512), *Bollettino di Numismatica* (online).
Torcoli, Castellotti 1985 : B. Torcoli, A. Castellotti, *Appunti di Numismatica Milanese (da Desiderio a Maria Teresa)*, Milano, 1985.

Andrea SACCOCCI*

Charles Quint ou Septime Sévère ? L'affirmation du portrait à l'antique dans le monnayage de la Renaissance

C'est précisément dans ce *Bulletin*, il y a plus de dix ans, que nous avons eu l'occasion d'aborder le sens général de l'iconographie monétaire, en proposant ces considérations : la monnaie, des origines à nos jours, sous le profil juridique est un objet qui exerce ses fonctions (unité de compte, moyen d'exchange, etc.) même dans le domaine privé (qui n'est pas sujet aux contrôle direct de l'État) en « force de loi », c'est-à-dire que l'utilisation par le publique de cet objet est d'un côté garanti et de l'autre rendu obligatoire, par un État. Par conséquent tout ce qui y est imprimé a surtout le but d'indiquer et rendre reconnaissables les pouvoirs dont la monnaie est légitimée à accomplir telles fonctions, ainsi que la région / territoire où elle peut, et surtout « doit », être utilisée[1]. C'est précisément cet aspect qui justifie, par exemple, les nombreuses séries uniquement épigraphiques dans l'histoire de la monnaie.

Dans un contexte similaire, il est clair que le portrait, c'est-à-dire la représentation physique, plus ou moins physionomique mais reconnaissable, d'une personne vivante, prend une plus grande valeur sur les monnaies que sur tout autre artefact[2]. C'est pour cette raison que dans le monde antique, à partir des successeurs d'Alexandre le Grand (après 300 av. J.-C.), le portrait est régulièrement entré dans la typologie monétaire, tant en Grèce que dans la Rome impériale, en relation très étroite avec le concept de royauté, seule condition qui justifiait évidemment la représentation d'un personnage vivant sur un symbole de l'État tel que la monnaie.

* andrea.saccocci@uniud.it

1. Saccocci 2008, p. 3.
2. Le thème du portrait monétaire de l'époque médiévale a fait l'objet d'une enquête approfondie ces dernières années, grâce surtout aux nombreuses interventions de Lucia Travaini (voir, par exemple, Travaini 2013a, 2013b). Dans celles-ci, cependant, une signification très large du concept de portrait est prise en considération, qui inclut toutes les images qui permettent d'une certaine manière de reconnaître le rôle d'un personnage représenté et donc son identité, même d'une manière totalement indépendante de sa physionomie réelle (par exemple à travers des éléments qui sont surtout symboliques, comme la couronne et le sceptre d'un roi, la tiare et le bâton pastoral d'un évêque, le cheval et l'épée d'un chevalier, etc.) ceci dans une tentative certainement méritoire de saisir la mentalité médiévale concernant la représentation des traits physiques des personnages, probablement de peu d'intérêt à l'époque (peut-être parce que très peu de gens pouvaient vraiment les connaître, on peut ajouter). Toutefois, compte tenu de nos perplexités sur les innovations lexicales qui tendent à renforcer une thèse particulière, ici nous utilisons plutôt le sens traditionnel (et en même temps d'usage commun) du terme « portrait », qui désigne normalement la représentation des traits physionomiques individuel, comme par exemple dans la très récente livre Giard 2020. Bien que, comme nous le verrons, ces traits ne soient pas nécessairement ceux de la personne que on veut représenter (voir ci-dessous, texte correspondant aux notes 5-7).

L'utilisation du portrait comme symbole de la royauté est passée de Rome à Byzance, aux royaumes médiévaux, comme il était logique de s'y attendre étant donné la continuité des structures et des systèmes monétaires et la persistance du concept d'empire comme seule véritable autorité souveraine au Moyen Âge. Au lieu de cela, l'attention portée à la fidélité des représentations, qui perdent presque complètement tout intérêt pour la physionomie réelle des personnages représentés, est complètement perdue.

Comme on le sait, pour revenir à une représentation physionomique complète sur les pièces, il faudra attendre la Renaissance, mais il existe des exceptions très intéressantes, qui montrent comment l'idée de sa propre représentation physionomique sur les pièces de monnaie a continué à être cultivée par les personnages de rang royal, comme dans l'Antiquité.

Il a été supposé que les premiers « portraits » monétaires du Moyen Âge étaient les têtes représentées sur les pièces de monnaie des rois anglo-saxons Édouard le Confesseur (1043-1066) et de son beau-frère Harold, roi pendant quelques mois l'année de la bataille de Hastings (1066). Ces portraits trouvent en fait une certaine ressemblance avec les représentations de ces mêmes personnages dans la célèbre tapisserie de Bayeux décrivant la conquête de l'Angleterre par le duc Guillaume II de Normandie. Cependant, dans l'ensemble, ils semblent si schématiques qu'on peut se demander s'il s'agit des images fidèles, ou plutôt de visages standardisés auxquels ont été ajoutés des éléments reconnaissables, comme la longue barbe mal entretenue (Edward) ou la longue moustache (Harold)[3].

Les exemples suivants sont bien plus évidents, et ne se manifestent pas par hasard en Italie, pays où le portrait monétaire, en Occident, atteindra des niveaux inégalés tout au long de l'ère post-classique. Non seulement d'un point de vue formel, mais aussi d'un point de vue contenu, puisque les principes de l'Humanisme du XIVe siècle, qui représente la base culturelle de la Renaissance, seront également véhiculés à travers ces images.

Le premier exemple sont ceux des villes de Parme et de Crémone, qui, pendant la période 1331-1333, ont été soumises à Jean de Luxembourg, roi de Bohême (1310-1346), qui avait reçu l'investiture des deux villes suite à une promesse formelle de l'empereur Louis le Bavarois (roi d'Italie de 1327 à 1347)[4].

Ici, Jean a fait frapper des pièces avec son image qui, à notre avis, représente certainement un portrait physionomique : dans ce *grosso* en argent de Parme (figure 1)[5], par exemple, le fort prognathisme, le cou très long, les yeux sortis (typiques de ceux qui ont des problèmes de vue : Jean était surnommé « l'aveugle ») ne laissent aucun doute. D'autant plus que les deux premiers éléments sont discrètement reconnaissables dans le buste du roi conservé dans l'église Saint-Guy de Prague (figure 2)[6], du moins en comparaison avec le buste de son fils, l'empereur Charles IV, probablement tous deux sculptures réalisée par les mêmes artistes, les Parler[7].

3. Voir KARKOV 2004, p. 157-163 ; LEWIS 2013, p. 1-3.
4. Voir HEINZ 1991.
5. Voir *CNI*, IX, p. 404, nos 1-3.
6. C'est pourquoi il nous est difficile de partager l'idée qu'il s'agit d'un portrait gothique classique, sans aucune caractérisation physionomique, comme le soutient TRAVAINI 2013a, p. 210-211.
7. *Die Parler* 1978, p. 657-662.

Figure 1

Figure 2

Le premier vrai portrait monétaire qui est apparu en Italie était donc celui d'un roi, même s'il était d'une autre nation, et il est un peu surprenant que Jean n'ait pas fait cette innovation dans le pays où il régnait. C'est probablement l'environnement culturel différent dans lequel il se trouvait en Italie, beaucoup plus immergé dans la tradition juridique romaine que dans le monde germanique d'où venait le roi, qui a rendu plus acceptable le fait de placer son image « physique » sur un symbole de l'État comme la monnaie.

L'exemple suivant concerne une république, à savoir Venise, ce qui est assez curieux si l'on pense à l'attention avec laquelle les autorités vénitiennes ont toujours essayé d'empêcher les Doges de trop personnaliser leur position. Dans ces deux *grossi* en argent du Doge Antonio Venier (1382-1400) (figure 3) on voit que le doge agenouillé dans l'une est glabre et dans l'autre barbu. La comparaison avec un portrait sculptural du doge nous indique que, dans le premier cas, il s'agit d'une représentation standardisée, dans le second d'un portrait réel, même s'il est minuscule (figure 4)[8]. Ce portrait physionomique, réalisé avec un poinçon de quelques mm, a été identifié par Alan Stahl, qui a également vérifié qu'il n'était utilisé qu'avec ce doge[9]. Il est très intéressant, notamment parce qu'il concerne une République, et non un Royaume, et qu'il constitue donc la première exception au caractère « royal » du portrait monétaire. Mais il y a peut-être une explication : les Doges de Venise, dans le système féodal, étaient égaux aux Ducs de l'Empire, ils avaient donc le droit de frapper de monnaies, et en tant que tels étaient de rang royal. En effet, grâce à cette prérogative, un représentant de la famille « dogale » des Orseolo a été roi de Hongrie, avec le soutien de l'empereur Henry III, de 1038 à 1041 et de 1044 à 1046[10]. Cela leur a probablement permis de mettre leur face sur les pièces, quoique très discrètement.

8. La statue d'Antonio Venier agenouillée, présente dans les collections du Musée Correr de Venise, a été réalisé par le sculpteur Jacobello alle Masegne entre 1382 et 1394.
9. Stahl 1985 ; 2001, p. 305-306.
10. Schmitt 1993.

Figure 3

Figure 4

Un rôle notable dans l'évolution du portrait monétaire a été joué par la ville de Padoue, peut-être parce qu'elle a représenté le centre le plus important en Italie dans l'élaboration de cette doctrine génériquement indiquée comme Humanisme et basée essentiellement sur la réinterprétation des classiques latins comme modèle pour la construction d'une société idéale. Et parmi les « classiques » il y avait certainement les pièces de monnaie, les trouvailles antiques les plus répandues et les plus connues, surtout grâce au fait d'apporter une légende avec des références claires et directes aux grandes figures célébrées par les sources littéraires (jamais disparues). Les pièces anciennes semblent inspirer certaines émissions produites par les Seigneurs de Padoue, les da Carrara, surtout avec Francesco Ier (1355-1388). Le plus intéressant, pour les besoins de notre discours, est une modeste pièce en billon qui n'a pu être attribuée que récemment à la période de ce seigneur (1387-1388, pour être exact) (figure 5). Il présente sur l'avers un grand F pour *Franciscus* et sur le revers une tête masculine avec les traits somatiques d'une personne noire, ce qui, à juste titre, était censé représenter l'*impresa*, bien attestée dans les miniatures et les fresques, de la soi-disant « tête de Maure », présente dans le cimier de François II (figure 6). Les cornes ont toutefois été effacées, ce qui le rend beaucoup plus semblable aux têtes présentes sur les pièces de monnaie de la fin de l'époque romaine de taille similaire, qui étaient alors très fréquemment trouvées dans le sous-sol de la ville. Il semble probable que celui qui a conçu l'image sans cornes, en exploitant l'image bien connu de la tête du Maure, voulait en fait donner l'impression qu'il s'agissait d'un portrait du Seigneur, avec les traits d'un ancien empereur romain.

Cette petite pièce représente un épisode mineur, peut-être seulement un jeu vain d'un Seigneur imprégné de culture classique comme Francesco Ier da Carrara, mais elle prend une certaine importance lorsqu'elle précède un épisode beaucoup plus important, qui fera de Padoue le berceau d'une nouvelle forme d'art : la médaille moderne.

En 1390, à l'occasion de la reconquête de la ville, occupée par la famille Visconti de Milan deux ans plus tôt, François II, fils de François Ier, a voulu célébrer l'événement en frappant deux imitations des plus célèbres pièces anciennes (alors appelées « médailles »), les sesterces, en remplaçant les visages des empereurs par son buste et celui de son père, alors encore prisonnier de Gian Galeazzo Visconti à Soncino. Les objets étaient dépourvus de pouvoir libérateur, ce n'étaient donc pas des pièces de monnaie, mais elles avaient une fonction de célébration, et ont eu un certain succès, ne serait-ce que quelques années plus tard, en 1401-1402, un spécimen de la série (en plomb), a été inscrit dans l'inventaire de la célèbre collection de Jean Duc du Berry, au n. 560[11]. Ces deux nouvelles médailles, en argent et en bronze, portent au revers le blason de la famille (le char) et une légende faisant référence à la reconquête de la ville en juin 1390 (figures 7-8)[12].

Figure 5

Figure 7

Figure 8

Figure 6

11. Guiffrey 1891, p. 21.
12. Sur les médailles da Carrara, la bibliographie est très large, mais largement reprise dans Volz 2017, en particulier p. 26-48. Les deux spécimens ici représentés appartiennent au Museo Civico Bottacin de Padoue.

Les visages des deux personnages ne sont pas du tout physionomiques, comme le montrent certaines fresques contemporaines, où François Ier et II da Carrara apparaissent toujours barbus et avec un visage fin, non potelé comme dans les médailles[13]. On pense donc que ces visages ont été inspirés par Vitellius, l'empereur dont il avait imaginé que la famille da Carrara descendait[14].

L'hypothèse de la proximité des visages des da Carrara avec l'empereur Vitellius a été mise en doute[15], mais nos recherches ont récemment montré qu'il ne s'agit pas seulement d'une ressemblance, mais de la reproduction suffisamment fidèle des visages d'Aulus Vitellius et de son père Lucius Vitellius consul, comme le montrent les images proposées ci-dessous (figures 9-10)[16].

Pourquoi copier littéralement un portrait ancien, au lieu de mettre leurs propres caractéristiques originales sur les pièces, comme dans les fresques ? Une explication valable est donnée par une récent monographie di Syliva Domenique Volz, entièrement consacré aux deux médailles da Carrara. L'auteur, un historien de l'art contemporain et spécialiste de médailles modernes, a mené une enquête approfondie sur les motivations idéologiques qui ont conduit à la production de ces objets, pour arriver à la conclusion qu'il s'agissait d'un reflet de la pensée « humaniste » de Francesco Petrarca, qui vivait alors à la cour da Carrara. Cette pensée voyait dans les qualités humaines propres aux anciens le présupposé incontournable d'un « Bon Prince », et il est résumé par Mme Volz comme suit :

> *Pétrarque dans ses écrits humaniste formule l'idéal de* Princeps optimus*, qui arrive au pouvoir et au prestige avec une bonne disposition, efficacité personnel, action vertueuse et esprit créatif, et pas seulement pour les origines ou le patrimoine. Par conséquent, un autre type de légitimité dynastique est également recherché, à savoir une sorte de « généalogie abstraite ». Au lieu d'une preuve intermittente d'une succession continue de l'héritage et des positions au sens de la généalogie classique, le droit à la succession est reconnu aux empereurs romains par la bonne disposition et le comportement vertueux du prince*[17].

L'hypothèse du savant allemand semble très convaincante, notamment parce qu'elle est documentée par une lecture très approfondie des textes de Pétrarque, dont certaines étaient adressées au Seigneur Francesco Ier lui-même[18].

13. Banzato, d'Arcais 2006, p. 140, 147.
14. Hypothèse déjà soutenue par von Schlosser 1897, p. 65 puis repris et discuté par de nombreux auteurs.
15. Volz 2017, p. 58-132, *passim*.
16. Saccocci 2020, p. 391-392 ; les pièces romaines représentées dans les figures par rapport aux médailles da Carrara correspondent aux types : Aureus de Vitellius type *RIC* I², p. 269, no 34 ; denier de Vitellius type *RIC* I², p. 272, no 77. Les médailles ont été réduites de 50 % c. afin d'atteindre la taille des pièces de comparaison.
17. Le célèbre poète, philosophe et érudit Francesco Petrarca a vécu à Padoue de 1367 jusqu'à sa mort en 1374, invité de Francesco Ier da Carrara. Il est également connu pour être le premier numismate documenté de l'histoire, comme en témoignent ses écrits et le fameux don de quelques pièces d'or et d'argent à l'empereur Charles IV de Luxembourg (1354), afin qu'il s'efforce d'imiter ces personnages ; v. Babelon 1901, coll. 83-84 ; Magnaguti 1907, p. 155-157 ; Gorini 1972, p. 19-20.
18. Cfr. notamment, Petrarca 1992 ; 2008.

Figures 9-10

Par conséquent, même dans ce cas, la relation entre le portrait monétaire et la royauté ne serait pas perdue, seulement qu'il s'agirait d'une royauté différente, basée non pas sur la noblesse du sang, mais sur les qualités de son propre caractère et de ses propres capacités, militaires, politiques et culturelles. Ce n'est pas un hasard, en effet, si elle s'est manifestée à Padoue, ville gouvernée par des Seigneurs d'une grande richesse, de culture, de bonnes compétences militaires et gouvernementales, mais issus de la petite noblesse des campagnes.

Quant à l'iconographie monétaire, un tel concept de royauté conduit à deux traditions opposées de portraits monétaires, qui ne trouveront leur composition qu'au XVIe siècle. D'une part, nous avons le portrait que nous pourrions définir comme de nature féodale, dont l'usage s'est répandu principalement en Italie à partir des années '50-60 du XVe siècle, et qui ne concernait au début que des familles de rang royal comme l'Aragon de Naples, les Sforza de Milan, les Este de Ferrare, les trois dynasties qui se disputaient la primogéniture de l'introduction de représentations physionomiques non occasionnelles sur les pièces. On pourrait définir ces portraits « courtois », car ils privilégient les aspects formels et plus voyants (vêtements, armures, long cheveux, bijoux) des personnages représentés, comme le montre le beau *ducato* d'or de Borso d'Este illustré ici (figure 11)[19]. Nous avons vu qu'à Padoue, plus d'un siècle plus tôt, il y avait des pièces de monnaie et surtout des médailles avec des portraits qui ont été définis plus tard à l'antique (*all' antica*), qui n'étaient pas

Figure 11

19. *CNI*, X, p. 430, nº 1.

du tout physionomiques, mais qui essayaient d'exalter les vertus des personnages représentés à travers la reproposition des visages des empereurs romains dont il existait une sorte de lignée, en fait seulement culturelle. Ce type de portrait est d'abord resté sous silence, n'étant certainement attesté qu'à Brescia, lorsque le seigneur Pandolfo Malatesta, seigneur de la ville (1404-1421) fit frapper une pièce d'argent portant son nom accompagné de portrait d'Hercule, exemple qui a suscité tant de discussions sur la nature de ce représentation[20]. Ce n'est qu'après le premier quart du XVIe siècle que ce nouveau type de portrait s'est soudainement imposé, quand en quelques années tous les portraits d'hommes du gouvernement, sur des pièces de monnaie et autres, ont pris les caractéristiques du portrait à l'ancienne, littéralement copié sur les pièces de monnaie romaines. En témoignent les représentations de l'homme le plus influent de cette époque, l'empereur Charles Quint. Déjà Rex Romanorum (1519) mais avant son couronnement comme empereur en 1530, il utilisait encore le portrait que nous avons défini comme « courtois », avec les cheveux longs, rasé, une riche robe, une couronne et des bijoux (figure 12)[21] ; après le couronnement le portrait devint celui illustré par un exemple magnifique de Leone Leoni (figure 13) : un empereur romain parfait, qui, sans le prognathisme excessif, aurait fait bonne impression dans la dynastie des Severi[22].

Charles Quint était vraiment un empereur égal à ceux de Rome, il n'avait pas besoin d'emprunter les visages de ses ancêtres, il pouvait très bien se transformer en empereur romain tout en conservant ses traits, comme le montrent les exemples proposés ici.

Figures 12-13

Bibliographie

CNI : *Corpus Nummorum Italicorum. Primo tentativo di un catalogo generale delle monete medievali e moderne coniate in Italia e da italiani in altri Paesi*, IV, Lombardia (Milano), Roma 1914 ; IX, *Emilia (Parte I) - Parma e Piacenza Modena e Reggio*, Roma, 1925 ; X, *Emilia (Parte II) - Bologna e Ferrara, Ravenna e Rimini*, Roma, 1927 ; XIX, *Italia Meridionale Continentale (Napoli, Parte I) - dal ducato napoletano a Carlo V*, Roma, 1940.

20. Voir, pour citer les plus récentes, GRIERSON 2001, p. 389-392 ; MAINETTI, RIZZONELLI 2012 ; TRAVAINI 2013a, p. 263-264.
21. C'est un *ducato* d'or battu à la monnaie de Naples ; *CNI*, XIX, p. 293, n. 43.
22. *CNI* IV, p. 234, n. 35-38.

Die Parler 1978 : *Die Parler und der Schöne Stil 1350-1400. Europäische Kunst unter den Luxemburgern*, Köln, 1978.
RIC 1[2] : C.H.V. SUTHERLAND, *Roman Imperial Coinage*, I (Revised edition), *From 31 BC to AD 69*, London, 1984.

BABELON 1901 : E. BABELON, *Traité des monnaies greques et romaines*, I, *Théorie et doctrine*, Paris, 1901.
BANZATO, D'ARCAIS 2006 : D. BANZATO, F. D'ARCAIS (ed.), *I luoghi dei Carraresi – le tappe dell'espansione nel Veneto nel XIV secolo*, Treviso, 2006.
GORINI 1972 : G. GORINI, *Monete antiche a Padova*, Padova, 1972.
GRIERSON 2002 : Ph. GRIERSON, The earliest coin portraits of the Italian Renaissance, *RIN*, 103, 2002, p. 385-392.
GUIFFREY 1891 : J. GUIFFREY, *Les médailles des Carrare, seigneurs de Padoue exécutées vers 1390*, *RN*, 1891, p. 17-25.
HEINZ 1991 : T. HEINZ, JOHANN VON LUXEMBURG, KÖNIG VON BÖHMEN († 1346), *Lexikon des Mittelalters*, 5, 1991, p. 496-497.
KARKOV 2004 : C.E. KARKOV, *The ruler portraits of Anglo-Saxon England*, Woodbridge, Suffolk, 2004.
LEWIS 2013 : M.G. LEWIS, Visual Representation of Harold II (Godwinson), *The Haskins Society Journal Japan*, 5, 2013, p. 1-14.
MAGNAGUTI 1907 : A. MAGNAGUTI, Il Petrarca numismatico, *RIN*, 20, 1970, p. 155-157.
MAINETTI GAMBERA, RIZZONELLI 2013 : E. MAINETTI GAMBERA, G. RIZZONELLI G., Il ritratto nel soldino di Pandolfo III Malatesta, in *Nell'età di Pandolfo Malatesta. Signore a Bergamo, Brescia e Fano agli inizi del Quattrocento*, G. CHITTOLINI *et al.* (ed.), Brescia, 2013, p. 465-474.
PETRARCA 1992 : F. PETRARCA, *Rerum senilium liber XIV.1, Der Fürstenspiegel*, a cura di Wien M., Berlin, 1992.
PETRARCA 2008 : F. PETRARCA, *De viris illustribus. Adam – Hercules*, a cura di MALTA C., Messina, 2008.
SACCOCCI 2008 : A SACCOCCI, Virgile et les Saints patrons : un païen dans le monnayage épiscopal de Mantoue (XIIe-XIVe siècles), *BSFN*, 63-1, 2008, p. 2-12.
SACCOCCI 2020 : A. SACCOCCI, *Spunti a margine di un recente volume sulle medaglie di Francesco II da Carrara (Padova 1390) :* S.D. Volz, Spiegel-bild der Macht, Die Portratmedaille Francescos II. da Carrara Novello von 1390, Berlin 2017, 284 p., *RIN*, 121, 2020, p. 387-395.
VON SCHLOSSER 1897 : J. VON SCHLOSSER, Die ältesten Medaillen und die Antike, *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses*, 18, 1897, p. 64-108.
SCHMITT 1993 : J. SCHMITT, Peter Orseolo, König von Ungarn (1038-1041, 1044-1046), *Lexikon des Mittelalters*, 1993, p. 1931-1932.
STAHL 1985 : A.M. STAHL, A fourteenth-century Venetian coin portrait, *ANSMN*, 30, 1985, p. 211-214.
STAHL 2001 : A.M. STAHL, Numismatic Portraiture in Renaissance Venice, *NAC,* 30, 2001, p. 305-312.
TRAVAINI 2013a : L. TRAVAINI, *I capelli di Carlo il Calvo. Indagine sul ritratto monetale nell'Europa medievale*, Roma, 2013.
TRAVAINI 2013b : L. TRAVAINI, Il signore a cavallo, il signore in piedi, il signore "all'antica": ritratti monetali tra Medioevo e Rinascimento, *NAC*, 42, p. 357-369.
VOLZ 2017 : S.D. VOLZ, *Spiegel-bild der Macht. Die Porträtmedaillen Francescos II. da Carrara Novello von 1390*, Berlin, 2017.

Jean-Louis CHARLET*

Les graveurs français les plus célèbres au service des émissions monétaires monégasques (1643-2020)

Cette intervention a pour but de souligner les liens entre Monaco et la France à travers les graveurs français qui ont travaillé pour les monnaies monégasques. La première émission monétaire monégasque eut lieu en janvier 1640, le prince de Monaco Honoré II ayant affirmé dès 1612 son droit de monnayage, reconnu au plan européen en 1628. Œuvre du maître Jérôme Morando, arrivé pour la circonstance à Monaco à la fin de 1639, elle était nécessitée par l'absence de numéraire dans la Principauté en raison d'un conflit commercial avec la république de Gênes qui, jusqu'alors, approvisionnait la Principauté de Monaco en diverses espèces monétaires. Morando fut peut-être également le graveur de cette première émission qui comprenait cinq espèces : le florin de douze gros, le demi-florin de six gros, une pièce de trois gros, toutes trois en billon ; et les pièces de quatre et de deux patacs en cuivre.

En 1641, la conclusion du traité de Péronne avec le roi de France Louis XIII ouvre de nouvelles perspectives. Pour permettre au prince Honoré II de jouir du revenu procuré par des terres que Louis XIII lui avait données en Dauphiné, Provence et Auvergne en compensation des terres que ce renversement d'alliance lui avait fait perdre en Italie, Louis XIV décide en Conseil d'État, le 16 octobre 1643, d'accorder un privilège de libre circulation en France des monnaies monégasques d'or et d'argent sous réserve que ces dernières soient alignées sur les espèces royales en ce qui concerne le poids, le titre et le remède. Les lettres patentes de septembre 1644, portant le sceau de cire verte, confirment cette décision prise en Conseil d'État ; elles ont été exposées dans l'exposition *La principauté de Monaco et le commerce en Méditerranée avec le Levant au temps des luigini (XVIIe siècle)*[1]. Le renouvellement de ce privilège en date du 5 août 1652 a été publié par Germain Constans, dans son *Traité de la Cour des monnoyes et de l'estendue de sa juridiction*, Paris, 1658[2]. Le nom du graveur des premières espèces monégasques de cette nouvelle fabrication de type français, dont on connaît le quart d'écu de 15 sols en 1643 et le douzième d'écu de 5 sols en 1644, n'a pas encore été identifié.

En 1647, Honoré II accorde un bail au maître Antoine Montrozat, de Lyon, qui prend pour différent parlant une rose. Le graveur est le français Jean Solignac de Bordeaux. C'est un excellent graveur qui, avec une interruption de quelques mois en 1654, officiera jusqu'en 1664 avec pour différent un S barré ($).

L'interruption dans son travail à Monaco est liée à une fraude découverte en 1653, qui entraîne la fin du bail de Montrozat. Un nouveau fermier, Georges Pallas, est chargé du fonctionnement de la Monnaie de Monaco, avec pour différent un lion, et il fait appel, pour la gravure des monnaies, à Claude Warin, graveur réputé de l'atelier de Lyon, auteur d'une belle médaille, signée, du Prince de Monaco, dont on retrouve le portrait sur les monnaies. Plusieurs auteurs pensent qu'il était le frère

* Professeur émérite à Aix-Marseille Université ; jeanlouis.charlet@neuf.fr

1. *Catalogue* 2020, p. 86.
2. CONSTANS 1658, p. 265 ; ouvrage lui aussi exposé dans une vitrine spécifique de cette exposition.

du célèbre Jean Warin ; mais on sait qu'il existe deux Jean Warin[3]. En tout cas, Claude Warin décéda avant la fin de l'année 1654, et Jean Solignac reprit alors son office. Toutefois, durant cette interruption, on relève deux différents qui doivent correspondre au graveur : une croix qui ressemble à la croix de Malte, sur des écus, demi-écus (et peut-être des pièces de cinq sols) et une étoile sur certaines pièces de cinq sols[4] : quelle est la marque de Claude Warin ? Deux graveurs se sont-ils succédé avant le retour de Solignac, ce qui est d'autant plus probable que Claude Warin est mort le 19 mars 1654 ? Ces questions restent ouvertes.

En 1662, Colbert, qui a succédé à Fouquet, modifie l'organisation et la fabrication monétaires en France. Il réorganise la frappe des *luigini* ou pièces de cinq sols (« petits louis ») destinées au Levant dans le cadre des relations commerciales avec l'Empire Ottoman[5]. À la demande de Colbert, Louis Ier de Monaco fait frapper des *luigini* réservés à ce commerce, d'un titre inférieur à celui des monnaies de France. Par recoupements effectués à partir de documents d'archives de l'époque ainsi que des monnaies elles-mêmes, nous pouvons attribuer au grand artiste Jean Warin, alors tailleur général des Monnaies de France, la gravure des espèces monégasques de Louis Ier frappées de 1664 à 1669. La preuve de l'intervention de Warin dans la gravure des espèces monégasques est apportée par une lettre du 29 mai 1664 adressée par Louis Ier à François Du Duit, procureur général de la Cour des monnaies de Paris et conservée aux Archives du Palais Princier[6] : cette lettre précède de quelques jours la signature du bail au profit de R. Boré, la main numismatique de Colbert, et atteste une réunion de travail qui réunit autour de Du Duit le fermier Boré, le graveur général des monnaies de France Jean Warin et un certain Malus pour parler des émissions monétaires prévues à Monaco.

D'autres graveurs inconnus succèdent à Jean Warin[7]. En 1682 apparaît un nouveau portrait de Louis Ier, magnifique, qui permet de penser, dans l'attente de preuves indiscutables, qu'il a été gravé par Joseph Roëttiers, nouveau graveur général des Monnaies de France qui a remplacé en 1682 comme tailleur général François Warin qui avait succédé à son père Jean en 1672 après le décès de ce dernier.

Les graveurs qui suivent, tant pour Louis Ier que pour son successeur Antoine Ier, ne sont pas connus ou sont étrangers. En 1733, les monnaies d'Honoré III sont frappées par Lanciarez, graveur apparemment monégasque. Quelques mois plus tôt, le graveur norvégien ou danois Michael Augustus Reug, vivant à Paris et travaillant le plus souvent pour la France, avait gravé au début de 1732 trois jetons commandés par le duc de Valentinois, devenu prince Jacques Ier de Monaco à la mort de son épouse Louise-Hippolyte, à la fin de l'année 1731.

3. Tricou 1960, p. 59-62 ; voir aussi Rondot 1904. Ce Claude Warin pourrait bien être le Guillaume Warin, frère de Jean, né en 1602 : voir Jacquemin 2019, synthèse la plus récente, qui dépasse les études précédentes, comme celle de Rondot 1888, p. 121-151.
4. Exemplaire no 42 de l'exposition, vitrine 3.
5. Question largement traitée dans le *Catalogue* 2020, notamment dans l'introduction de Chr. et J.-L. Charlet, p. 18-19 (bibliographie p. 93-94).
6. Lettre exposée dans la vitrine 4 de l'exposition et reproduite dans le *Catalogue*, p. 57.
7. Sur Jean Warin, en dehors de la mise au point de Jacquemin 2019, voir en particulier Mazerolle 1902 et 1932.

Lors de la reprise des émissions monétaires monégasques en 1837, le prince Honoré V fit appel aux graveurs français Borel et Rogat : Borel pour les monnaies de cuivre de cinq et dix (décime) centimes et pour l'avers de la pièce de cinq francs ; Rogat, pour le revers de cette « thune », comme on disait à l'époque.

Après une nouvelle interruption, les émissions monétaires monégasques reprirent de 1878 à 1886, le prince Charles III ayant fait appel au grand graveur français Hubert Ponscarme pour ses pièces de 20 et 100 francs en or. Albert Ier, qui avait succédé à Charles III en 1889, fit frapper, de 1891 à 1904, de grosses pièces d'or de 100 francs, œuvre du graveur français Oscar Roty, le créateur de la célèbre semeuse française ; la 20 francs n'existe qu'en essai.

Louis II, son fils, général de l'armée française, fera appel pour ses monnaies à quatre graveurs français réputés, ayant à leur actif plusieurs réalisations monétaires françaises : Émile Lindauer pour les émissions de jetons-monnaies du Crédit Foncier de Monaco (50 centimes, un franc et deux francs 1924 et 1926)[8], Louis Maubert pour l'essai de la 500 francs en or (en 1934) et, avec le concours de Lucien Bazor, pour ses pièces de un, deux et cinq francs en aluminium et aussi en cupro-aluminium pour les deux premières ; enfin Pierre Turin pour ses dix et vingt francs en cupro-nickel, en 1946 et 1947[9].

Turin sera également le graveur des premières émissions de monnaies par le prince Rainier III en 1950 et 1951 (10, 20, 50 et 100 francs). En revanche, la nouvelle 100 francs, de module plus petit, frappée en 1956, a été gravée par Lagriffoul et, pour les nouveaux francs, à partir de 1960, les graveurs seront R. Cochet, pour la 1 franc (de 1960 à 1995), le demi-franc (de 1965 à 1995) et la première 100 francs en argent (1982) ; G. Simon, pour les 1, 5, 10, 20 et 50 centimes (de 1962 à 1995) ainsi que la 10 francs du mariage (1966), la 50 francs des vingt-cinq années de règne (1974, puis 1975 et 1976 en FDC), la 2 francs en nickel (1979-1995) et la 10 francs en cupro-nickel (de 1974 à 1982), mais on était revenu à P. Turin pour la 5 francs en argent de 1960 et 1966. La nouvelle 5 francs en cupro-nickel, avec un nouveau portrait du prince (1970-1995), fut gravée par R. Joly, qui a laissé de nombreux essais. On confia à Delannoy la gravure de la 10 francs en argent à l'effigie de Charles III pour commémorer le centenaire de Monte-Carlo. Roger-Bertrand Baron grava la 10 francs commémorative de la princesse Grace (1982), puis les nouvelles 10 et 20 francs bicolores, de 1989 à 2000 pour la première ; de 1992 à 1997 pour la seconde. À Émile Rousseau furent confiées en 1989 la 10 francs commémorant le 25e anniversaire de la mort du prince Pierre et la 100 francs du quarantième anniversaire de règne, alors que les dernières pièces de 100 francs en argent, pour le 700e anniversaire de la dynastie des Grimaldi, en 1997, et pour le 50e anniversaire de règne (1999) furent gravées par Pierre Rodier.

À partir du monnayage en euro (2001), les monnaies de Monaco sont gravées par l'atelier de gravure de la Monnaie de Paris, sauf celles qui portent une effigie : la pièce d'un euro aux bustes accolés des princes Rainier et Albert (2001-2004) et la 10 euro en argent (2003) ont été gravées par Henri Thiébaud d'après un dessin de Nicolas Cozon, alors que la deux euro (2001-2004) et la 100 euro en or (2003) l'ont été par Pierre Javaudin d'après un dessin de Nicolas Cozon et que la 5 euro au type de sainte Dévote l'a été par Franck Renault d'après un dessin de Fabienne Courtiade retravaillé à Monaco par Thierry Mordant.

8. Sur ce monnayage, voir l'étude d'Arnaud Clairand dans ce même volume.
9. Sur le travail de Turin à Monaco, voir Charlet 2013 et 2014.

Sous le prince Albert II, les pièces de un euro et deux euro, à compter de 2006, ont été gravées, à partir d'un dessin de Nicolas Cozon, respectivement par Henri Thiébaud et Pierre Javaudin et, dans les pièces commémoratives, la deux euro princesse Grace (2007) a repris la gravure de Baron sur la 10 francs de 1982 et la deux euro à l'effigie de Lucien Ier, qui commémore le 500e anniversaire de la souveraineté monégasque par le titre de prince, a été gravée par F. Invernizzi d'après un dessin de Robert Prat.

Depuis que les monnaies monégasques ont été émises dans le système français, de façon continue et sans exception à partir de 1643, les princes de Monaco ont fait appel aux meilleurs artistes français pour graver leurs monnaies. Ils ont toujours été attachés à la qualité artistique et esthétique de leurs monnaies. C'est ainsi qu'à la différence de la France, ils n'ont pas procédé à des réformations entre 1690 et 1725, alors qu'elles existent en Lorraine. Cette exigence se maintient dans le cadre des frappes en euro, sous le contrôle de la Commission Consultative des Collections Philatéliques et Numismatiques de S. A. S. le Prince Albert II.

Bibliographie

Catalogue 2020 : Catalogue de l'exposition *La principauté de Monaco et le commerce en Méditerranée avec le Levant au temps des luigini (XVIIe siècle)*, Monaco, Musée des timbres et des monnaies de Monaco, 22-25 octobre 2020 (introduction de Chr. et J.-L. Charlet, p. 13-24).

Charlet 2013 : Chr. Charlet, Centenaire de 1914-1918 : l'art de Pierre Turin au service du "général Grimaldi", prince Louis II de Monaco (1943-1947), engagé volontaire au service de la France pendant la Grande Guerre, *Annales du Groupe Numismatique de Provence*, 28, 2013 (2014), p. 42-47.

Charlet 2014 : Chr. Charlet, Le Prince Louis II de Monaco : un ancien combattant de 1914-1918 honoré par ses monnaies et ses médailles, *Annales Monégasques*, 2014, p. 213-222.

Constans 1658 : G. Constans, *Traité de la Cour des monnoyes et de l'estendue de sa juridiction*, Paris, 1658.

Jacquemin 2019 : D. Jacquemin, *Jean Varin (1607-1672). Un liégeois au service des rois de France. Essai pour une nouvelle biographie*, Cercle numismatique liégeois, monographie définitive en PdF, 52 pages, p. 6-7 (consulté en ligne le 22 septembre 2019).

Mazerolle 1902 : F. Mazerolle, *Les Médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe*, Paris, 1902.

Mazerolle 1932 : F. Mazerolle, *Jean Varin, conducteur de la Monnaie du Moulin, tailleur général des monnaies, contrôleur des poinçons et effigies : sa vie – sa famille – son* œuvre, Paris, 1932 (deux tomes).

Rondot 1888 : N. Rondot, Claude Warin, graveur et médailleur (1630-1654), *RN*, 1888, p. 121-151 ; publication séparée, Paris, G. Rougier, 1888, 80 p. et pl.

Rondot 1904 : N. Rondot (et Henri de La Tour), *Les médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France*, Paris, 1904.

Tricou 1960 : J. Tricou, Deux médaillons inédits de Claude Warin, *Bulletin des musées lyonnais*, 1960, 3, p. 59-62.

Laurent STÉFANINI*

Les deux médailles de 1838 d'Honoré V, Prince de Monaco

Le Prince Honoré V de Monaco régna sur la Principauté de 1819 à 1841, et, au nom de son père, dès le 2 mars 1815. L'article 8 du premier Traité de Paris du 30 mai 1814 rétablit l'État monégasque dans sa situation du 1er janvier 1792 et le Prince Honoré IV, malade, délégua ses pouvoirs le 18 janvier 1815 à son fils le Duc de Valentinois, qui exerça donc le pouvoir absolu en Principauté pendant 26 ans – même s'il n'y effectua que quatre séjours de quelques mois, un an et demi en tout, répartis sur ces vingt-six années de règne, au nom de son père et en son nom propre.

Ce prince autoritaire et imaginatif se lancera en 1837-1838 dans des émissions monétaires. Nous sommes à la fin de son règne et la Principauté, dix fois plus étendue qu'aujourd'hui puisqu'elle englobe alors les communes de Roquebrune Cap-Martin et de Menton, est pauvre. Ses seuls produits d'exportation sont les citrons et les olives, mais le dirigisme pratiqué par le Prince Honoré V et ses agents en Principauté contribuent au marasme économique que la conjoncture économique générale de l'époque et l'épidémie de choléra, qui rôde en Méditerranée occidentale de 1832 à 1835, ne facilitent pas.

Il n'est pas surprenant que le Prince ait eu l'idée de battre monnaie et cela pour quatre raisons : pour faire connaître la Principauté alors que commence à poindre, à Nice dès la fin du XVIIIe siècle, à Cannes à partir de 1834, les débuts du tourisme de Riviera ; pour sa gloire personnelle, comme il aura l'occasion de l'écrire à l'avocat général Voliver le 10 octobre 1827 : « Je veux voir quelques-unes de mes effigies courir l'Europe. C'est un plaisir comme un autre. J'espère me le donner quelques jours au moins avant de mourir »[1] ; pour profiter du droit de seigneuriage ; et enfin pour augmenter le numéraire, facilitant la circulation monétaire alors que la France de l'époque, sous Louis Philippe, souffre d'une pénurie de petites espèces, pénurie qui malgré divers essais jusqu'en 1847, ne disparaitra vraiment que sous le Second Empire. Ajoutons que tous les Princes italiens de l'époque, de la Duchesse de Parme Marie-Louise au Duc de Lucques Charles-Louis, battent monnaie.

Retenons que cette émission monétaire s'étend du 7 mars 1837 et de la concession à Jean-François Cabanis du privilège exclusif de frapper monnaie, à la fin de juillet 1838, les balanciers étant saisis le 18 août 1838.

Entre temps, la France et le Piémont-Sardaigne ont décrié ces monnaies monégasques, comme en témoigne pour la France la lettre du Ministre des Finances au préfet des Bouches-du-Rhône du 8 juin 1838 : « Je vous invite à prendre, Monsieur le Préfet, de promptes mesures pour que le public soit prémuni contre les tentatives qui pourraient être faites dans le but d'introduire ces monnaies… » ; le Piémont-Sardaigne, par circulaire de l'Inspecteur général de « l'Azianda generale delle Regie finanze » du 2 février 1838 : « Sebbene questo monete siano decimali ed annunziate di peso e formo equale alle nostre, e a quelle di Francia et di Parma.. non possono et non debono aver corso legale in questi R.Stati, ne tanto meno essere amesse, o date in pagamento dalle Regie Casse »[2].

* Ambassadeur de France en Principauté de Monaco. Les monnaies illustrées sont de ma collection.

1. FOUILLERON 2012, p. 418, n. 2.
2. Archives du Palais, dossier A 47 (ateliers monétaires et monnayage).

Au demeurant, le Traité de Stupinigi du 8 novembre 1817 qui précisait les rapports de protectorat entre la Monarchie de Savoie et la Principauté de Monaco n'évoquait plus le droit de battre monnaie pour le Prince. Ce sont les monnaies de Piémont-Sardaigne qui avaient seules cours légal à Monaco ou Menton comme à Nice ou Vintimille, et l'on sait que l'atelier monétaire de Gênes a été particulièrement actif pendant toutes les années 1820 à 1850, souvent plus que celui de Turin.

Pour autant, le Prince et ses représentants à Monaco ont conçu une frappe, en 1837, par l'atelier du Palais, à la manière des monnaies françaises de l'époque, des pièces de 40, 20 et 10 francs en or, de 5, 2, 1, ½ et ¼ de franc en argent, d'un décime, de 5 et de 2 ½ centimes en bronze. N'ont été effectivement frappées à cette époque que les pièces de :

- 5 centimes en 1837 et 1838 (figure 1)[3].
- un décime en 1838 (figure 2)[4].
- 5 francs en 1837 MC Honoré V (figure 3)[5].

Ce qui est plus intéressant et original, ce sont les deux médailles qui ont été frappées au Printemps 1838 dans la foulée des émissions monétaires qui commençaient à ce moment-là à être très mal parties.

1 2 3

Figures 1-3 - 5 centimes, 1837, MC, Honoré V « Grosse tête » (cuivre rouge ; 28 mm ; 10,7 g) ; 10 centimes, 1838, MC, Honoré V « Petite tête » (cuivre rouge ; 32 mm ; 18 g) ; 5 francs, 1837, MC, Honoré V (argent 900 ‰ ; 37 mm ; 25 g) (graveurs 1-3 : Borrel ; revers 3 : Rogat).

3. Pastrone 2019, MC 103, p. 437 ; Charlet, Charlet 1997, nº 176.
4. Pastrone 2019, MC 106, p. 438 ; Charlet, Charlet 1997, nº 174.
5. Pastrone 2019, MC 107, p. 439 ; Charlet, Charlet 1997, nº 173.

Nous n'avons malheureusement sur ces deux médailles que peu d'information. Une recherche exhaustive dans diverses archives, en particulier celle du Palais princier – et je remercie Thomas Fouilleron et ses équipes pour la qualité de leur accueil – ne m'ont pas permis de résoudre complètement ces deux énigmes. Toutes deux portent au droit l'effigie du Prince par Borrel, venue du coin d'avers de la pièce de 5 francs déjà décrite, à 37 mm de diamètre. Au revers, dans les deux cas, une simple inscription en plusieurs lignes dans une couronne de chêne, très directement inspirée de celle des pièces d'un décime ou de cinq centimes. On peut penser que Jean-François Cabanis lui-même et sa petite équipe en étaient les auteurs. Le fait qu'elles se trouvent le plus souvent en cuivre jaune (ou laiton) prouvent qu'elles datent bien de la fin de l'activité monétaire de l'Atelier de Monaco, en 1838, quand Cabanis, par économie, introduit du zinc et du plomb avec le cuivre des flancs (dans une proportion, a calculé Jean-Jacques Turc au début des années 1970, de 78 % de cuivre pour 20 % de zinc et 2 % de plomb).

Quant aux commanditaires, nous sommes également dans l'incertitude. À aucun moment on ne voit de demande du Prince Honoré V, et la très utile correspondance[6] du Prince Honoré V avec Charles-Athanase Rey de Villarey (1780-1871), successivement Sous-Gouverneur, Gouverneur, et Gouverneur général de la Principauté, n'évoque de demande de frappe de médailles en 1838. Rappelons que le Prince Honoré V a effectué son quatrième et dernier voyage en Principauté en 1827 et qu'il l'a quittée le 4 mai 1828 pour ne plus jamais y revenir avant sa mort en 1841.

Ces deux médailles sont donc des initiatives locales, diffusées localement, comme si l'on avait voulu, avant la fermeture devenue inévitable, utiliser au mieux l'atelier monétaire au printemps 1838. Les coins de ces deux médailles sont toujours conservés au musée des timbres et des monnaies de Monaco.

La première (figure 4) est pour la visite à la Monnaie de Monaco du Consul de France à Nice, M. de Canclaux.

D/ Effigie à droite du Prince de Monaco (type de la pièce de 5 francs) « Honoré V / Prince de Monaco ». Signature Borrel F (Fecit).

R/ Inscription dans une couronne de chêne « Le Cte de Canclaux / Consul général / de France à Nice / visite / l'Hôtel des Monnaies / de Monaco / le 2 avril 1838 »[7].

6. Archives du Palais, dossier B 82 (lettres du prince Honoré V à Charles-Athanase Rey de Villarey)
7. Pastrone 2019, MC 119 C.

Rappelons que la France en 1815 est revenue à la frontière du Var et que le Comté de Nice qui entoure la Principauté de Monaco fait partie du Royaume de Piémont-Sardaigne. Tout naturellement, la France entretient donc à Nice une représentation consulaire comme elle entretient à Turin une Ambassade.

La proximité de la frontière, l'importance des échanges comme de la communauté de résidents français, l'histoire récente qui veut que Nice ait été plus de 20 ans chef-lieu du Département des Alpes-Maritimes, tout milite pour une représentation de poids : le Consulat français de Nice couvre le Comté de Nice et la Principauté de Monaco.

Il a pour voisin le Consulat de Port-Maurice (aujourd'hui Imperia) dont dépend l'agence consulaire de Vintimille, et pour supérieur le Consulat Général à Gênes. C'est donc incorrectement que la médaille porte que M. de Canclaux est Consul Général. Il n'est que Consul.

Rien dans sa correspondance n'évoque sa visite à Monaco du 2 avril 1838, où au demeurant il disposait d'un agent consulaire, M. Laforest-Minotty, comme d'ailleurs il disposait d'autres agents à Menton, à Villefranche et à Pont du Var, face à Saint-Laurent du Var.

En revanche, il traite dans ses dépêches de l'émission de la monnaie et reçoit même la demande d'envoyer des échantillons de pièces en circulation à Paris.

On peut donc légitimement penser que le Consul de France à Nice ait été convié à visiter le 2 avril 1838 l'atelier monétaire de Monaco afin d'être convaincu de son sérieux et de la qualité des pièces qui y étaient frappées. Pour l'honorer, quelques médailles portant son nom ont été émises pour l'occasion. Qu'il n'en fasse pas mention dans ses correspondances, ni vers Paris ni vers son Ambassadeur à Turin, le Marquis de Rumigny, indique qu'il devinait déjà au printemps 1838, de par ses fréquents contacts avec les Préfets des Bouches-du-Rhône et du Var, que l'émission monétaire était mort-née.

La seconde (figure 5) est pour l'aménagement du pont sur le Careï à Menton.

D/ Effigie à droite du Prince de Monaco (type de la pièce de 5 francs) « Honoré V / Prince de Monaco ». Signature Borrel F (Fecit).

R/ Inscription en latin dans une couronne de chêne « Pons Carrei / munificentia / principis. / C.A. de Villarey praefecto. / - / C. Fortier Archto / 1838 » [« Pont sur le Careï, par la munificence du Prince, Charles-Athanase Rey de Villarey, Gouverneur – C. Fortier architecte – 1838 »] ; sous le ruban « Monaco »[8].

8. Pastrone 2019, MC 119 B.

Le Careï est le principal cours d'eau qui traverse Menton, alors ville principale de la Principauté de Monaco. Venant des hauteurs, vers Monti, volontiers torrentiel, le Careï est aujourd'hui endigué et en partie recouvert dans sa partie basse. Dans les années 1830, son franchissement était difficile en période de hautes eaux, et les ponts de bois successifs qui le franchissaient sur la grande route de Monaco à Menton et Vintimille étaient souvent emportés. Par souci de continuité territoriale de la Principauté, le projet de construire un pont solide, sans arche, moderne, est né dès les années 1820. Il appartiendra aux années 1836-1838 de le réaliser sous forme d'un pont de chaînes à tablier suspendu, soutenu par quatre piliers.

Sans qu'il soit possible de dire avec précision quand le nouveau pont a été inauguré, on peut raisonnablement penser que l'inauguration a eu lieu en mai ou juin 1838.

C'est à cette occasion que Charles-Athanase Rey de Villarey, Commandant de la Force armée de Menton en 1815, Sous-Gouverneur de Menton en 1817, de la Principauté et Gouverneur de Menton en 1830, « praefectus » selon la médaille, enfin Gouverneur général de la Principauté de 1839 à 1847, aura l'idée d'utiliser une dernière fois l'atelier monétaire moribond pour faire frapper cette médaille saluant la munificence du Prince et la construction de ce pont, comme le faisaient les grands États du moment.

Ces monnaies et ces deux médailles improbables de son règne nous font toujours rêver et portent témoignage. Il a ainsi laissé sa trace dans l'histoire, comme il le souhaitait, et nous l'évoquons aujourd'hui, près de 180 ans après sa mort.

Bibliographie

Charlet, Charlet 1997 : Chr. Charlet, J.-L. Charlet, *Les monnaies des princes souverains de Monaco*, Archives du Palais princier, Monaco, 1997.

Fouilleron 2012 : Th. Fouilleron, *Des Princes en Europe, les Grimaldi de Monaco, des Lumières au Printemps des peuples*, Éditions Honoré Champion, Paris, 2012.

Pastrone 2019 : Fr. Pastrone, *Monnaies françaises, 1789-2019*, Éditions Victor Gadoury, Monaco, 2019 (24e édition).

Christian CHARLET*, Arnaud CLAIRAND**

Quand un Hercule archer en cache un autre ! (Monaco, 1923-1926)

L'émission de jetons-monnaies par le Crédit Foncier de Monaco en 1924 semble assez bien connue. L'exploitation d'archives, dont certaines inédites conservées à la fois en mains privées et dans les Archives du Palais princier de Monaco, nous permet d'avoir une idée très précise cette émission.

À la fin de la Grande Guerre, entre-autre en raison d'une pénurie de métal et afin de répondre à un manque cruel de menues monnaies, nombre d'institutions tels que des Chambres de commerce se lancèrent dans l'émission de billets puis de jetons-monnaies. La principauté de Monaco emboîta le pas. Suite à une ordonnance du 28 avril 1920 elle émit une série de billets pour un montant de 600 000 francs remboursables au 31 décembre 1923 (figure 1).

* Membre honoraire de la SFN, ancien historien de la Ville de Paris.

** Membre titulaire de la SFN, numismate professionnel ; clairand@cgb.fr

Figure 1

Figure 2

Le 8 novembre 1922, lors de la séance du Conseil de Gouvernement de Monaco, est présenté un projet émanant d'un certain Lorton en prévision du remboursement de ces billets et de leur remplacement par une série de jetons-monnaies métalliques de 50 centimes, 1 et 2 francs en 1 500 000 pièces et pour un montant de 5 millions de francs (figure 2). Le Conseil émet à l'unanimité un avis défavorable pour trois raisons :

1. « Qu'une opération de cette nature ne devrait pas être confiée à un particulier ou une association privée, mais être réalisée par l'État si elle était opportune ; or cette opportunité n'est pas démontrée. Il y a tout lieu de croire au contraire, qu'une circulation exagérée de monnaie ne pourrait constituer qu'un nouvel élément de dépréciation et nuire au crédit de la Principauté. »
2. « Que les 600 000 francs de coupure de papier-monnaie émises ont largement suffi aux tractations commerciales dans la Principauté. »
3. « La convention douanière de 1912, en réservant la frappe de la monnaie monégasque à la monnaie française, pourrait peut-être s'opposer à l'émission de jetons, bien qu'en réalité ces derniers ne constituent pas, à proprement parler une monnaie ? En tout état de cause, l'émission n'aurait pu se faire, semble-t-il, qu'après un accord avec la France »[1].

1. Pour les archives consultées : APM, A50 et A 50 bis.

Le projet n'est toutefois pas abandonné. Une note marginale précise : « Avant de prendre une décision définitive, malgré les observations et l'avis du Conseil de Gouvernement, Son Altesse Sérénissime désire qu'une démarche officieuse soit au moins tentée par le service des relations extérieures à l'effet de savoir si le Gouvernement français adhérerait au projet dont il s'agit. »

Le 22 septembre 1923, un projet du Crédit Foncier de Monaco est présenté devant le Conseil du Gouvernement. Il y a urgence puisque les billets devaient être retirés de la circulation au plus tard à la fin de l'année. Une note marginale du Cabinet du Prince annexée au procès-verbal de cette séance du Conseil souhaite que cette émission de jetons-monnaies puisse être mise rapidement en œuvre : « En raison de l'urgence S.A.S. le Prince désire qu'il soit donné à cette affaire [...] une solution aussi rapide que possible. Pour ce qui le concerne, S. A. S. le Prince ne voit en principe, aucun inconvénient à ce que cette émission de jetons dont les projets de dessins ont déjà reçu l'approbation souveraine soit confiée au Crédit Foncier de Monaco ». Nous reviendrons ci-après sur ces dessins validés dans le courant du mois d'août 1923. Une ordonnance souveraine du 9 novembre 1923 autorisa la fabrication de ces monnaies-jetons. Elle fut publiée le 20 novembre suivant dans le *Journal de Monaco*. L'émission devra être faite par tranche de 500 000 francs le maximum ne pouvant dépasser 5 millions de francs et les monnaies-jetons seront livrés au Crédit Foncier de Monaco contre paiement en francs français ou billets du gouvernement monégasque. Plusieurs échanges entre les gouvernements français et monégasques eurent lieu courant décembre, notamment au sujet du lieu d'émission de ces jetons-monnaies. Par différentes conventions, les monnaies monégasques devaient être frappées à la Monnaie de Paris, or ce fut la Société Française de Monnayage dont les ateliers étaient à Poissy qui était pressentie pour cette émission. Ce fut bien cette société – sous-traitante de la Monnaie de Paris – qui se chargea de la frappe, son différent, un éclair, figure d'ailleurs sur les jetons-monnaies monégasques.

En 2006, à partir de l'exploitation des archives du numismate niçois Jean-Jacques Turc, l'un de nous a proposé de voir dans l'archer figurant sur ces monnaies un Héraclès archer inspiré de l'œuvre éponyme créée en 1909 par le sculpteur Antoine Bourdelle (1861-1929) (figure 3)[2]. Cette hypothèse était possible, mais il faudrait admettre que l'archer nu de Bourdelle aurait été habillé à l'antique, doté sur sa tête de la dépouille du lion de Némée et aurait été agenouillé conformément aux canons de l'antiquité grecque. La découverte récente dans les papiers du graveur Émile Lindauer (...-1942), auteur de la gravure des coins, nous apporte de précieuses informations sur la genèse de la gravure de ces jetons-monnaies et sur le modèle d'origine de cet Hercule archer.

Le dessin des jetons serait dû à un certain Cabiranis qui les adressa à un conseiller du Prince le 18 août 1923 afin qu'ils soient soumis à Louis II. Ils furent approuvés le 20[3]. D'autres archives attribuent la composition préparatoire à Butavand, conseiller du Prince, mais ce dernier n'a semble-t-il été que l'intermédiaire entre le dessinateur

2. Charlet 2006, p. 51-58.
3. « Je vous envoie ci-inclus les projets de jetons rectifiés suivant ce qui avait été convenu (je trouve que c'est très bien). Vous voudrez bien les soumettre à S. A. S. et me les retourner ensuite. [En marge :] Projet approuvés et renvoyés le 20 août 1923. APM, A50 bis.

le prince. Ce projet de l'Hercule tirant à l'arc n'était pas nouveau puisqu'il avait déjà été utilisé utilisé pour des médailles monégasques[4]. Cette représentation de l'Hercule archer fut expressément voulue par le prince[5]. Fuhrmheister, le directeur du Cabinet civil du Prince, joua un rôle important dans les différentes étapes de la fabrication. Le dessin approuvé par le prince est inédit et est conservé dans les archives Lindauer (figure 4) ; il porte l'annotation « Projet approuvé par S. A. S. le Prince. Le Touquet-Paris Plage, le 20 août 1923. [M.] Fuhrmeister. » accompagné du cachet de la « Chambre civile de S.A.S le Prince de Monaco ». Ce projet ne sera remis à Lindauer que courant novembre 1923. Fuhrmeister, dans une lettre du 26 novembre 1923 indique en effet que le « maître-graveur sera appelé à apporter au dessin proposé quelques modifications de détail pour avoir une meilleure représentation et surtout un mieux fini de l'exécution. C'est monsieur EM Lindauer qui est chargé de la confection de la gravure ». Toute la composition est déjà-là et le graveur n'aura qu'à transposer ce dessin dans le métal : Hercule archer, millésime, monogramme de Louis II sous une couronne (LLII), la devise DEO JUVANTE et la légende HERCUL • MONOEC. Lindauer modifiera le millésime en 1924 et dut en réduire légèrement la taille (figure 5) ; il ajoutera des gouttes sur le socle de l'Hercule ainsi que sa signature en bas à gauche sous la forme EM LINDAUER. Dans son courrier du 26 novembre, Fuhrmeister précise qu'il a remis à « l'administrateur de la Société française de monnayage le duplicata de la photographie du projet ». Nous reviendrons sur cette photographie qui est toujours conservée dans les archives privées Lindauer.

L'exécution des projets de revers semble avoir été confiée à Lindauer bien qu'une note de la séance du 24 octobre 1923 du Conseil de Gouvernement qui laisserait envisager que la composition du revers puisse être également d'origine monégasque : « Observation de Son Altesse Sérénissime : C'est intentionnellement que le projet avec l'effigie du Prince a été écarté pour une émission de jetons ? Mais le dessin présenté par monsieur le conseiller Butavand et accepté par S. A. S. le Prince ne comporte-t-il pas l'écusson fuselé de la Principauté ? ».

Nous trouvons parmi les archives Lindauer des calques ainsi que diverses compositions montrant les recherches auxquelles s'est livré cet artiste. Elles contiennent un projet abouti pour le plus grand module, la pièce de 2 francs, avec un écu aux armes de la principauté sous une épée accostée de la valeur faciale 2 - Fcs (figure 6). Les dessins préparatoires du droit et du revers furent approuvés le 2 décembre 1923 par Hurpain, administrateur délégué du Crédit foncier de Monaco (figure 7).

Revenons à la fameuse photographie du modèle remise en novembre 1923 à l'administrateur de la Société française de Monnayage. Le fonds Lindauer conserve une seule photographie se rapportant à l'émission de ces jetons-monnaies (figure 8).

4. Dans un courrier du 6 novembre 1923, il est indiqué « étant donné les observations présentées par le service de la Monnaie [de Paris], nous ne croyons pas pouvoir faire reproduire le modèle dessiné par M. Butavant. L'Hercule tirant à l'arc a déjà été frappé dans la même attitude sur les médailles ». APM, A50 bis.
5. « Conformément au désir exprimé par Son Altesse, les jetons représenteront l'Hercule tirant à l'arc ». La référence à Hercule renvoie à l'origine antique de Monaco avec le temple et le port d'Hercule mentionné par plusieurs auteurs de l'Antiquité. L'Hercule archer sera repris sur la 10 euros de 2014 de Monaco avec la légende PORTUS HERCULIS MONOECI en reprenant l'Hercule archer se trouvant sur les monnaies de Thasos.

Figure 3

Figure 4

Figures 5-8

Elle présente une sculpture en ronde bosse, un archer agenouillé, habillé à l'antique pris sous le même angle de vue que sur les différents projets. Cette sculpture est bien connue e t l'inscription sur le socle nous confirme son attribution. Il s'agit de l'Héraclès archer qui se trouvait sur le fronton oriental du temple d'Aphaïa à Égine ; il est aujourd'hui conservé à la glyptothèque de Munich. L'original grec présente de nombreuses lacunes. La photographie présente un Héraclès Archer avec des éléments reconstitués telles qu'une partie des jambes, des bras ou de l'arc tendu (probablement en métal sur le modèle d'origine). C'est sous cette forme complétée que l'Héraclès sera reproduit sur les jetons-monnaies monégasques. La photographie n'est pas signée, mais nous pouvons affirmer qu'elle est issue de la firme Giraudon, agence photographique célèbre principalement spécialisée dans l'art, l'histoire et l'archéologie fondée en 1877 par Adolphe Giraudon (1849-1929). Cette photographie avait déjà été reproduite en 1905 dans l'ouvrage d'Élisée Reclus, *L'homme et la terre*[6].

Le 18 juillet 1924, le Crédit Foncier de Monaco mit en circulation les premières jetons-monnaies[7].

Enfin, pour les collections princières, il a été demandé la frappe d'exemplaires dans un métal plus noble. Le 6 novembre 1923, M. Marquet du Crédit Foncier de Monaco écrit à Fuhrmeister en indiquant « J'ai rendu visite à M. Labande qui retient pour la collection de Leurs Altesses les jetons dits d'essai et exécutés en métal fin ». Une autorisation de frappe pour ces exemplaires de prestige a bien été donnée à Paris le 26 février 1924 par le ministère des Finances : « à titre d'objets de collection quatre exemplaires en or et quatre exemplaires en argent de chacun des jetons de 2 frs, 1 fr et 0 fr 50 en bronze d'aluminium ». Des piéforts en bronze-aluminium sont également connus pour chacune des trois espèces[8] mais leurs conditions d'émission sont inconnues.

L'analyse des correspondances entre la France et la Principauté de Monaco, montre l'implication du prince dans la mise en place de ce projet d'émission de jetons-monnaies alors que l'émission a été réalisée par le Crédit Foncier de Monaco. Nous nous sommes limités à la genèse de cette série monétaire. Il reste en effet beaucoup à dire sur ces émissions d'autant plus que le type sera repris en 1926 pour une nouvelle série de jetons-monnaies : déterminer l'impact économique d'une telle émission, l'aire de circulation, dans quelle condition s'est déroulée leur remboursement, dépouiller les archives du Crédit Foncier de Monaco, publier les coins et matrices qui sont conservés dans les collections du Musée des timbres et des monnaies de Monaco...

Bibliographie

CHARLET 2006 : Chr. CHARLET. « Quand Bourdelle inspirait la numismatique monégasque », *Cahiers Numismatiques*, 170, décembre 2006, p. 51-58.

RECLUS 1905 : É. RECLUS, *L'homme et la terre*, t. II, 1905.

6. RECLUS 1905, t. 2, p. 325, avec référence à « Giraudon ».
7. APM, A50.
8. Des piéforts en bronze-aluminium sont également connus pour chacune des espèces (14,05 g et 15,6 g, épaisseur 2,05 mm pour la 2 Francs, 10,26 g pour la 1 Franc, épaisseur 1,5 mm et 5,27 g pour la 50 centimes, épaisseur 1,25 mm).

Sylvie de TURCKHEIM-PEY*

Monnaies et médailles arrêtent le temps

Il était une fois !

Ainsi s'exprime le conteur désireux de présenter à un public connaisseur un choix d'événements illustrés par des médailles ou des monnaies. De plus ce journaliste, un peu historien, et biographe se laisse séduire par les marques du temps passé ou présent qui précisent la finalité des missions accomplies. Ici, il va donc rechercher des événements qui ont eu lieu les 29-30 et/ou 31 mai comme pour répondre et magnifier la présence de la Société française de Numismatique dans la Principauté de Monaco.

Après avoir consulté bon nombre de catalogues et d'inventaires de monnaies et de médailles parallèles aux grands siècles, la moisson ne fut pas très satisfaisante. En effet, si l'événement retenu est d'importance, sa datation reportée sur la médaille est souvent incomplète. Par ailleurs, et contre toute attente, on constate que les événements marquants du long règne de Louis XIV illustrés par les 286 médailles de l'histoire métallique n'ont pas eu lieu à la fin du mois de mai. Et pour le règne de Louis XV, seule la médaille gravée par Jean Duvivier, célébrant les « Préliminaires de Paix », présentant Mars et Minerve qui se donnent la main, est datée XXXI MAII MDCCXXVII – 31 mai 1727 – inscrit sous la ligne d'exergue (figure 1).

Figure 1 - Argent
(Fr. et J.-P. Divo, *Médailles de Louis XV, 68* ; 41 mm).

Sous le règne de Charles X, un seul événement et non des moindres, prit place à la fin du mois de mai de l'année 1825. Il s'agit de faire connaître le sacre du roi qui eut lieu à Reims le **29 mai 1825**. La superbe médaille signée Barre nous fait assister à l'intronisation du souverain par l'archevêque de Reims, Monseigneur Jean-Baptiste de Latil, accompagné de sept personnages. La date précise de l'événement est gravée au revers, sous la ligne d'exergue REMIS XXIX • MAII • /MDCCCXXV (figure 2).

* Membre honoraire et ancienne présidente de la SFN ; sdetpey2@wanadoo.fr
J'adresse ici tous mes remerciements à Christian Charlet pour l'aide qu'il m'a apportée et à S. E. M. Laurent Stéfanini pour les facilités qu'il a bien voulu m'accorder. Et toute ma reconnaissance à Dominique Biasi sans qui les remarquables photos ne seraient pas des nôtres.

Figure 2 - Bronze (iNumis, Mail Bid Sale 49-50, lot 2118, 06/10/2020 ; 67,7 mm ; 153,48 g ; 12 h).

Parmi les médailles ayant fait l'objet de commandes privées au cours du XIXe siècle, les exemplaires avec datation précise ou complète sont tout aussi exceptionnels. Ainsi, on retiendra la médaille gravée par Borrel en 1868 en l'honneur du brillant chimiste Théophile-Jules Pelouze, essayeur à la Monnaie puis nommé Président de la Commission des monnaies en 1838. À l'intérieur de la couronne de chêne au revers, on a gravé sa date de naissance et celle de sa mort LE 31 MAI / 1867 (figure 3).

Figure 3 - Cuivre
(www.cgb.fr ; 51 mm, 58,69 g).

L'usage de la médaille comme moyen de communication est bien vérifiable depuis la naissance de cet objet de la Renaissance en Italie, mais parfois c'est comme si les artistes-graveurs repoussaient l'idée de situer dans le temps, avec précision, le rôle du personnage représenté. La médaille est alors un objet d'art, complément de l'histoire. De plus on lui accorde une valeur iconographique « pseudo antiquisante » de facture esthétique modeste.

En poursuivant la recherche d'événements majeurs connus par leur date d'accomplissement, nous rencontrons des médailles et des monnaies dites, « événementielles » mais non datées ou partiellement.

Ceci nous conduit dans les premiers temps de l'histoire monétaire. Avec Constantin XI, dernier empereur byzantin paléologue, nous assistons à la fin de l'empire romain d'Orient reconnue le **29 mai 1453**, date remarquable. C'est l'installation de Mehmet II et des Ottomans à Byzance. Les textes seuls nous rapportent cet événement d'importance fondamentale pour les frontières de l'Europe, mais à ce jour nous ne connaissons pas encore de monnaie ni de médaille qui s'y rapporte.

Continuant notre progression historique, il serait impensable de ne pas mentionner l'héroïne lorraine de la France, Jeanne d'Arc qui mourut sur le bûcher à Rouen le **30 mai 1431**. La médaille présentée ici confirme le dévouement de Jeanne à Charles VII, son attachement à la France et son martyr. En complément de l'iconographie précise mise en place par le graveur Victor Peter, l'épigraphie discrète ne mentionne que les années 1412-1431 comme si le jour précis du martyr était contraire à la gestion royale et à la justice. Certains trouvent en Jeanne d'Arc un miracle français (figures 4).

En atteignant le XVIe siècle, nous sommes confrontés à la présence italienne dans les affaires du royaume. En effet, le roi Charles IX, troisième fils de Marie de Médicis, qui naquit en 1550 à Saint Germain en Laye, fut emporté par la tuberculose le **30 mai 1574**. Il meurt au château de Vincennes à 23 ans. Aucune médaille n'en fait part ; c'est pourtant l'époque de la mise en place des arts de la Renaissance, en partie sous la primauté du dessin initié par Jean Clouet. Seule une médaille évoquera le portrait de ce jeune souverain mal aimé et « pourtant plus grand qu'Hercule » *Major erit Hercule*, après le fracas de la Saint Barthélémy en 1572 (figure 5).

Figure 4 - a : bronze (BnF inv. 63 ; 86 mm) et
b : argent, médaille avec anneau de suspension.

Figure 5 - Bronze refrappe moderne
(www.cgb.fr ; 51 mm ; 69,16 g).

Figure 6 - Bronze
(www.cgb.fr ; 59 mm ; 75,50 g ; 12 h).

Figure 7 - Bronze
(www.catawiki.com ; 59 mm ; 64,20 g).

Au XVIIIe siècle, l'art de la médaille connaît un réel épanouissement qui lui confère un humanisme élégant. Les portraits abondent et racontent l'histoire des sociétés. Les artistes s'occupent des personnages et/ou de leurs fonctions, de leur apparence et de leur ressemblance ; laissant dans un registre secondaire les dates ou la chronologie qui les concernent. Parmi ceux-ci, Voltaire fait preuve d'unicité. Son portrait gravé avec minutie par Georges Christophe Waechter, habile et fin sculpteur, nous le présente quelque peu moqueur et agressif. Au droit, la légende se lit VOLTAIRE NÉ LE XX • FEVRIER • M • DC • XCIV. La date de la mort à 83 ans de cet illustre personnage, **le 30 mai 1778**, presque européen, n'a pas retenu l'attention du graveur (figure 6).

Les années passent. Le souvenir de l'histoire métallique de 1702 demeure et inspire toujours quelque peu les institutions culturelles comme la mise en place du *Museum* de l'Empire. Aucun événement majeur en ce début du XIXe siècle ne se déroule au cours des trois derniers jours du mois de mai. Les conséquences et la mise en place des coalitions politiques européennes ne s'y retrouvent pas et leurs conclusions pas davantage. Un seul souvenir émerge, hélas. C'est la présence de Napoléon à La Malmaison qu'il a tant aimé. Il s'y rend auprès de Joséphine de Beauharnais, « l'irremplaçable épouse infidèle », qui s'éteint le **29 mai 1814** à 50 ans (figure 7).

Nous voici au XXe siècle. Après les deux conflits internationaux, un chef militaire et politique souhaite mettre en place la gouvernance de la France. Le 27 mai 1968 le général Charles de Gaulle a pris la décision mémorable : « *Dans les circonstances actuelles je ne me retirerai pas* ». L'Assemblée Nationale a été dissoute. Cette allocution ne sera diffusée sur les ondes que le **30 mai 1968**. Il n'y a pas eu de médaille commémorative (figure 8).

Figure 8 - Or
(www.cgb.fr ; 34 mm ; 17 g ; × 1,5).

Pour conclure et compléter ce modeste survol métallique, il fallait avoir recours à une monnaie qui marque le temps. Et fort à propos, voici que notre hôte et la Principauté de Monaco nous comblent. En effet une pièce de 1 euro aux portraits accolés du Prince Rainier III et du Prince Albert II est émise en 2001 pour rappeler la date de naissance de Rainier III le **31 mai 1923**. Une pièce de 2 euros émise en 2001 à l'occasion de la frappe de l'euro succédant au franc monégasque est aussi au profil de Rainier III (figures 9).

Figure 9 - Monnaies bimétallique de 2€ et 1€
(25,75 et 21 mm) (× 2).

Comme nous le savons par l'histoire de l'Europe méditerranéenne et les guides touristiques, la Principauté de Monaco est protégée par la Sainte Dévote qui est fêtée le 27 janvier. Nous devons la respecter et nous y soumettre. Mais comme la Société française de numismatique vient de Paris, pour sa protection nous évoquerons la sainte Pétronille, martyr au Ier siècle, première patronne de Paris, qui se fête **le 31 mai**. Grâce à elle la France est la fille ainée de l'Église. Seule une gravure nous la présente.

Comme nous venons de le voir, les événements sont souvent mémorisés par leur date d'existence mais, que dire de l'année 2020 dont les dates événementielles ont été bouleversées !!!

C'est pourquoi les Journées Numismatiques 2020 programmées à la fin du mois de mai, ont été déplacées au 24 et 25 octobre. Nous donnerons un bref aperçu événementiel pour les 25 octobres à titre d'exemple.

En premier nous retiendrons le sacre de Louis XV qui eut lieu à Reims le **25 octobre 1722**. C'est le sujet de cette précieuse médaille. L'avers est gravé par Rög. LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS et datée REMIS-25 oct. / 1722. Le revers gravé par Jean Le Blanc présente le roi agenouillé devant l'archevêque Armand Jules de Rohan- Guéméné qui lui donne l'onction REX COELESTI OLEO UNCTUS. Cet événement remarquable fut l'occasion de frappes en or, argent, bronze et bronze doré (BNF-Paris 24-115-2274-169) (figure 10).

Figure 10 - Cuivre
(www.cgb.fr ; 73 mm, 191 g).

Et maintenant entrons dans le XIXe siècle. qui nous propose un événement remarquable qui a comblé la France et Paris en particulier. Le **25 octobre 1836** on fêta l'inauguration et la mise en place de l'obélisque de Louqsor place de la Concorde à Paris. Une médaille commémorative fut gravée par Montagny (figure 11).

Figure 11 - Bronze
(www.cgb.fr ; 25,5 mm ; 9,44 g ; × 1,5).

COMPTE RENDU

63es JOURNÉES NUMISMATIQUES
Monaco (23-25 octobre 2020)

Les 63es Journées numismatiques (JN) de la Société française de Numismatique (SFN) se sont déroulées dans la Principauté de Monaco les 23, 24 et 25 octobre 2020. Cette date tardive s'explique par les conditions sanitaires du printemps 2020 liées à l'épidémie de la COVID-19, qui ont provoqué le report des JN à l'automne. Ces Journées ont été organisées en partenariat avec le Musée océanographique, le Musée des timbres et des monnaies, le Musée d'anthropologie préhistorique de Monaco et la Société italienne de Numismatique. Elles ont également bénéficié du concours actif de Monsieur Christian Charlet, membre d'honneur de la SFN, et de Monsieur Laurent Stéfanini, ambassadeur de France à Monaco.

Ont participé à ces Journées : Mmes et MM. François Beau, Christine Beau, Jean-Claude Bedel, Jean-Christophe Bertrand, Laurence Calmels, Christian Charlet, Jean-Louis Charlet, Olivier Charlet, Arnaud Clairand, Jean-Marie Diaz, Catherine Grandjean, Camille Hochard, Pierre-Olivier Hochard, Jacques Meissonnier, Bastien Mikolajczak, Sylvia Nieto-Pelletier, Francesco Pastrone, Claude Salicis, Emmanuelle Serigne, Stéphan Sombart, Laurent Stéfanini, Maxime Tobola, Sylvie de Turckheim-Pey, René Wack, Franck Wojan.
Trois membres de la Société italienne de Numismatique ont participé par visioconférence aux séances de communications : Mme Claudia Perassi et MM. Andrea Saccocci et Alessandro Toffanin.

Vendredi 23 octobre

Les participants ont été accueillis à partir de 13h45 dans la grande salle de conférences du Musée océanographique. Cette salle immense, réservée pour la SFN, a été préparée de façon à appliquer sans difficulté les gestes barrières ; son équipement en moyens vidéo ont permis d'enregistrer l'ensemble des communications et de faire participer dans les meilleures conditions possibles nos collègues de la Société italienne de Numismatique, restés en Italie en raison du confinement.

Les 63es Journées numismatiques ont été ouvertes à 14h00 par quatre discours de bienvenue. Les participants ont entendu successivement M. Robert Calcagno, directeur général du Musée océanographique, M. Laurent Stéfanini, ambassadeur de France à Monaco, M. Christian Charlet, co-organisateur de ces JN, et Mme Catherine Grandjean, présidente de la SFN.

La première séance de communications a débuté à 15h00 sous la présidence de Mme Sylvia Nieto-Pelletier, vice-présidente de la SFN. L'Antiquité a été mise à l'honneur avec la communication de M. Claude Salicis sur la circulation monétaire romaine dans les Alpes-Maritimes, puis celle de Mme Claudia Perassi, qui nous a présenté des médaillons romains en bronze.

Après une courte pause s'est tenue la deuxième séance, présidée par M. Laurent Stéfanini, membre titulaire de la SFN et ambassadeur de France à Monaco. Nous abordons alors la période médiévale et la Renaissance : M. Alessandro Toffanin parle des monnaies des rois de France émises par l'atelier de Milan, tandis que M. Andrea Saccocci dresse un panorama du portrait monétaire entre l'Antiquité et le début des Temps modernes.

À l'issue de cette séance, les participants ont pu cheminer à travers les ruelles du Rocher et admirer la vue sur les quartiers de Fontvieille d'un côté, de la Condamine et de Monte-Carlo de l'autre.

Samedi 24 octobre

Après avoir réussi à passer entre les gouttes, les participants se sont retrouvés vers 9h30, toujours dans la grande salle de conférences du Musée océanographique, pour assister tout d'abord à la séance ordinaire de la SFN, présidée par Mme Catherine Grandjean.

Présidence : Mme Catherine Grandjean.

Membres présents : Mmes et MM. François Beau, Jean-Claude Bedel, Jean-Christophe Bertrand, Laurence Calmels, Christian Charlet, Jean-Louis Charlet, Olivier Charlet, Arnaud Clairand, Jean-Marie Diaz, Catherine Grandjean, Pierre-Olivier Hochard, Jacques Meissonnier, Bastien Mikolajczak, Sylvia Nieto-Pelletier, Francesco Pastrone, Stéphan Sombart, Laurent Stéfanini, Maxime Tobola, Sylvie de Turckheim-Pey, René Wack, Franck Wojan.

Membres excusés : Mmes et MM. M. Amandry, M. Bompaire, P. Bourrieau, A. Hostein, Ph. Mathieu, C. Morrisson, Cl. Pinault, A. Ronde, L. Schmitt.

BSFN

Le procès-verbal de la séance de septembre (75-06) est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

Élections

Les deux candidatures présentées lors de la séance de septembre sont soumises à l'assemblée : MM. Jean-Pierre Hermant et Borys Zaidman sont élus à l'unanimité, respectivement membre correspondant et membre correspondant étranger.

Candidatures

La présentation des nouvelles candidatures a été reportée à la séance de novembre pour des raisons pratiques.

Annonces

La présidente annonce que la remise du jeton de vermeil 2020 à M. Michele Asolati, prévue initialement lors de la séance ordinaire du 5 décembre, était reportée *sine die*. Elle indique également que, compte tenu de l'évolution inquiétante des conditions sanitaires, la séance ordinaire du 7 novembre (consacrée aux doctorants en numismatique) aurait lieu par Zoom, en visioconférence. La présidente invite les membres de la SFN à consulter régulièrement le site Internet de notre Société afin de se tenir informé de l'évolution de la situation.

M. Pierre-Olivier Hochard prend la parole à propos de la *Newsletter* de la SFN, pour laquelle une centaine de membres s'est d'ores et déjà abonnée. M. Hochard précise qu'il faut non seulement s'inscrire, mais aussi – et surtout – confirmer ensuite son inscription en répondant au courriel parvenu dans la messagerie à la suite de l'inscription sur le site.

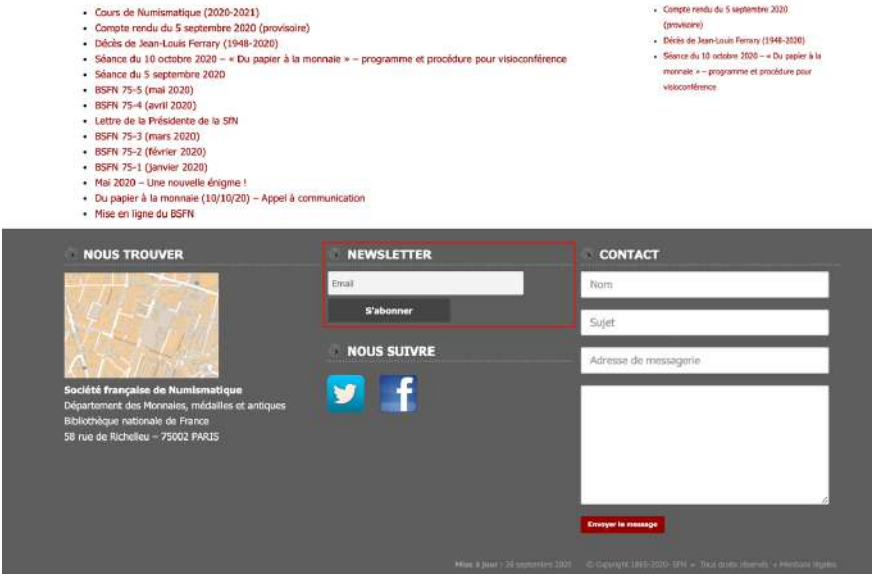

emplacement où saisir son adresse mail pour s'abonner

Il rappelle que dix *Newsletters* sont prévues chaque année (au même rythme que le *BSFN*) et que leur livraison est prévue quinze jours après la tenue de la séance ordinaire. Il signale également qu'il est possible de se désinscrire d'un simple clic.

M. Jacques Meissonnier évoque la publication récente de *Mémoires* en l'honneur de M. Jean Richard, universitaire, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, et auteur d'une *Histoire de la Bourgogne*.

Suite des 63es Journées numismatiques de Monaco

À 10h précises, la troisième séance de communications a débuté, sous la présidence de M. René Wack, trésorier de la SFN. M. Arnaud Clairand nous a éclairés sur les origines artistiques de l'Hercule archer de Monaco, et M. Jean-Louis Charlet a expliqué ensuite les relations entre les graveurs français et la Principauté de Monaco depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

La quatrième et dernière séance de communications commence après une courte pause. Elle est présidée par Mme Catherine Grandjean, professeur d'Histoire grecque à l'université de Tours et présidente de la SFN. Nous entendons successivement M. Laurent Stéfanini à propos des médailles du prince de Monaco Honoré V, puis Mme Sylvie de Turckheim-Pey, qui a établi des liens entre des dates anniversaires et des médailles et monnaies.

Au terme de cette séance de communications, Mme Catherine Grandjean, présidente de la SFN, a pris la parole pour remercier successivement les communicants français et italiens pour la qualité de leurs prestations, puis les autorités monégasques, le Musée océanographique et M. Christian Charlet pour la qualité de l'accueil et de l'organisation de ses Journées numismatiques de la SFN, et ce malgré le contexte sanitaire. Elle remercie également de leur participation les membres de la Société italienne de Numismatique présents lors de ces JN. Elle donne rendez-vous pour les Journées 2021 et souhaite pour l'avenir, dans un cadre européen, une collaboration active entre notre Société et d'autres Sociétés étrangères.

Après un déjeuner au restaurant installé sur le toit-terrasse du Musée océanographique, et sous un soleil éclatant, les participants se retrouvent à 14h30 au Musée des timbres et monnaies, situé dans le quartier de Fontvieille, au pied du Rocher, pour visiter l'exposition intitulée « *La principauté de Monaco et le commerce avec le Levant au temps des luigini (XVIIe siècle)* ».

Pour clore cette journée particulièrement riche, le traditionnel dîner accueille une vingtaine de participants à partir de 19h30 au restaurant *L'Aurore*, sur le Rocher, avec la présence de M. Granéro, de l'Administration des biens du Palais.

Dimanche 25 octobre

Les participants se retrouvent à 10h, sur les hauteurs de la Principauté, au Musée d'Anthropologie préhistorique, pour une visite guidée de l'exposition « *Monarchéo* », consacrée aux découvertes archéologiques faites dans la Principauté. Des objets, divers et variées, s'étendent de la Préhistoire à l'Antiquité, et montrent que le site n'a cessé d'être occupé.

Après un convivial brunch servi dans les réserves du Musée, où les monnaies antiques – essentiellement romaines – découvertes à Monaco nous sont présentées, les 63es Journées numismatiques de la SFN ont pris fin avec un portrait de groupe des participants sur la terrasse du Musée.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2020

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	28 €
Membres titulaires	37 €
Institutionnels et membres assimilés	37 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	37 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0525 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet

9 770037 934005